



2021-2026
Procès-verbal n° 16a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 30 mai 2023,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Sonja Gerber

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 73/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (7): Mmes et MM. Rana Bassil, Charles de Reyff, Véronique Grady, Immaculée Mosoba, Elisa Nobs, David Papaux et Mathilde Vonlanthen.

Absent-e-s: -

Scrutateur-ric-e-s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Thierry Vidmer.

Pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du Secrétariat du Conseil général, il n'a pas été possible d'inscrire de manière nominative le résultat du vote de cette session parlementaire.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, M. le vice-président, cher-ère-s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 15^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentant-e-s de la presse.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 8. Mai 2023 mit der Traktandenliste termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt worden ist.

Gibt es ihrerseits Bemerkungen zur Traktandenliste? Das ist nicht der Fall.

Die Traktandenliste ist damit genehmigt.

1. Communications de la présidente
 - A. Discours inaugural de l'année présidentielle
 - B. Communications proprement dites;
2. Approbation des procès-verbaux n° 15a et b de la séance du Conseil général des 3 et 4 avril 2023;
3. Election d'un-e scrutateur-riche en remplacement de Mme Marie Giller-Zbinden;
4. Election d'un-e scrutateur-riche-suppléant-e en remplacement de M. Pascal Wicht;
5. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. Christophe Giller;
6. Election d'un membre de la Commission d'aménagement du territoire nommé par le Conseil général en remplacement de M. Christophe Giller;
7. Election de deux membres au Conseil d'administration de la société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique nommés par le Conseil général;
8. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2022 de la Ville de Fribourg – message n° 29;

Comptes généraux de la Commune: M. Laurent Dietrich, Vice-Syndic, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 154 (2016-2021) de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden, Pierre-Alain Perritaz et Alexandre Grandjean (PS) lui demandant d'étudier le réaménagement et l'agrandissement du parc de l'étang du Jura;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 166 (2016-2021) de MM. Joël Gapany et Jean-Luc Dreyer (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier les conséquences socio-sanitaires de la crise covid-19 pour les seniors;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 6 (2021-2026) de Mmes et M. Sophie Delaloye, Fanny Delarze et Guy-Noël Jelk (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'afficher son soutien à la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la phobie des personnes intersexuées;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 11 (2021-2026) de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Fabienne Menétrey et Mathilde Vonlanthen (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité que la Ville de Fribourg adhère au projet "trans welcome";
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 13 (2021-2026) de Mmes et MM. Simon Zurich, Rana Bassil, Sophie Delaloye, Fanny Delarze, Naïma Khamel Seewer, Immaculée Mosoba, Nadège Piller, Ilire Rrustemi et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant

de présenter un rapport sur des mesures structurelles de lutte contre le harcèlement de rue et contre le sentiment d'insécurité qu'il génère;

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 29 (2021-2026) de Mmes et MM. Bettina Noll, Jean-Marie Pellaux, Giulia Tognola (Vert-e-s), Laurent Woeffray et Benoît Dietrich (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer une zone piétonne à la Planche-Inférieure, ainsi qu'une circulation bidirectionnelle à travers le Karrweg;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 36 (2021-2026) de de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Marine Jordan, Simon Zurich (PS), Camille Goy (Vert-e-s) et Raphaël Casazza (PLR) lui demandant d'étudier l'élaboration d'une politique de quartiers pour la Ville de Fribourg;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 38 (2021-2026) de Mme et MM. Marine Jordan, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) lui demandant d'examiner l'intérêt de créer un Conseil des ainé-e-s;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 42 (2021-2026) de Mme et MM. Sonja Gerber, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier l'intégration de prescriptions dans le plan d'aménagement local (PAL) et son règlement communal d'urbanisme (RCU) pour faciliter les affectations intermédiaires en ville de Fribourg;
18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 46 (2021-2026) de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de modifier la voie de bus sur le boulevard de Pérolles entre les arrêts Industrie et Charmettes;
19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 47 (2021-2026) de Mme Véronique Grady (PLR) lui demandant la possibilité de créer des micro-forêts en ville de Fribourg;
20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 63 (2021-2026) de Mme et M. Claudio Rugo (PA) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de stimuler la biodiversité à Fribourg à travers un cas concret visant à la préservation du biotope et de l'écosystème des insectes, et des abeilles en particulier;
21. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 81 de M. David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager des "toilettes publiques" pour les chiens (canisites/canisettes);
 - n° 90 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de la mise à disposition d'une application téléchargeable sur smartphone pour la Ville de Fribourg;
 - n° 91 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Marine Jordan et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur les routes communales;

- n° 92 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une entreprise communale pour la production et la distribution d'énergie durable;
- n° 93 de Mmes et MM. Leyla Seewer, Fanny Delarze, Sophie Delaloye, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une option divers ou d'abandonner la mention du genre dans les formulaires administratifs;
- n° 94 de MM. Marc Vonlanthen et François Miche (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer l'information concernant les fonds rentiers de la Ville;
- n° 95 de Mme et MM. Fanny Delarze, François Miche et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de soutien de la Ville pour améliorer les compétences en santé des Fribourgeoises et des Fribourgeois;
- n° 96 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre plus transparente la politique d'emprunt de la Ville de Fribourg;
- n° 97 de Mme et MM. Jean-Thomas Vacher, Caroline Revaz (Le Centre/PVL), Laurent Woeffray (PS), Raphaël Casazza (PLR) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de s'appuyer sur les éoliennes à axe vertical pour contribuer à la transition énergétique;
- n° 98 de Mme et MM. Simon Murith, Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de promouvoir le covoiturage en ville de Fribourg;
- n° 99 de Mme et M. Simon Murith et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de prendre un positionnement sur le long terme en matière d'animation urbaine durant la période de l'Avent;
- n° 100 de MM. Christoph Allenspach, Samuel Jordan et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la renaturation du vallon du Montrevers;
- n° 101 de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Fanny Delarze, Denise Cardoso de Matos-Berger, Sonja Gerber, Marine Jordan, Samuel Jordan, Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire progressivement un apprentissage des langues par immersion à l'école obligatoire;
- n° 102 de MM. Benoît Dietrich et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de revitalisation et de renaturation des cours d'eau en ville de Fribourg;
- n° 103 de Mmes Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Elisa Nobs (CG-PCS), Océane Gex (PLR) et Ana Fontes Martins (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un fonds de soutien pour les soins dentaires;

- n° 104 de Mmes et MM. Pascal Wicht (UDC), Thierry Pochon (Vert·e·s), Mario Parpan (CG-PCS), Adrienne Salina (PLR), Hervé Bourrier (PS) et Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal une clarification des exigences et des démarches concernant l’octroi de subventions aux acteurs culturels;
22. Révision du règlement général de police – message n° 22 (deuxième lecture);
Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Olivier Nobs, Directeur de la Police locale et de la Mobilité
23. Divers
- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponse aux questions:
 - n° 134 de de Mme Véronique Grady (PLR) relative à la distribution des vignettes de stationnement;
 - n° 135 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative à la connexion de la Basse-Ville au réseau de chauffage à distance;
 - n° 138 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative à la mise en place d’un pilier public numérique en ville de Fribourg;
 - E. Nouvelles questions;
 - F. Autres interventions.

1. Communications de la présidente

A. Discours inaugural de l’année présidentielle

La présidente. Chères et chers collègues, la tradition veut que l’année présidentielle s’ouvre avec un discours inaugural. Gestatten Sie mir also Ihre Aufmerksamkeit für ein paar Minuten zu beanspruchen.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Sehr geehrte Damen und Herren des Gemeinderats,

C’est avec beaucoup de plaisir que je prends aujourd’hui la parole devant vous. C’est un privilège et un honneur pour moi de pouvoir présider cette assemblée, si peu de temps après l’avoir rejointe.

En premier lieu, je souhaite remercier mon prédécesseur qui a mené nos débats avec beaucoup d'assurance et de compétence. Lieber Mario, es hat mich sehr gefreut an deiner Seite zu stehen bzw. zu sitzen und dich in deinem Präsidenschaftsjahr zu begleiten. Dein Engagement für unsere Stadt und deine selbstlose und ruhige Art haben mich sehr beeindruckt.

Aussi, je souhaite féliciter le vice-président. Cher Simon, je me réjouis de collaborer avec toi durant cette année à venir.

Je tiens à vous remercier tou·te·s de m'avoir fait confiance pour cette présidence. 2021 habe ich zum ersten Mal unter euch getagt und nun darf ich den Vorsitz übernehmen. Es versteht sich von selbst, dass einem manchmal schwindelig wird, wenn alles so schnell geht. Dann hält man sich an Gewissheiten fest. Meine sind simpel und solide. Ich liebe diese Stadt und glaube fest an die Tugenden unserer Demokratie.

Je m'engage pour Fribourg avec passion. J'ai la conviction profonde que, lorsque nous nous réunissons ici, c'est pour le bien de chacun·e de nos concitoyen·ne·s.

C'est, je pense, ce qui nous permet, à tou·te·s, de supporter parfois les nuits courtes, au bout de longues soirées de débats, quand les séances se poursuivent bien au-delà du couvre-feu.

Je suis d'autant plus satisfaite de présider notre Conseil général que cette année est particulière. Fribourg est Ville du Goût en 2023. Es ist eine wunderbare Gelegenheit, die Vorzüge unserer Stadt und ihrer Region hervorzuheben. Ich kann euch bereits ankündigen, dass ich den Ausflug des Generalrats dieses Jahres im Rahmen des Genusses organisieren werde. Es ist sehr schön in Freiburg zu leben. Und diese Lebensqualität zu pflegen, ist wirklich eine unserer Aufgaben.

Je suis convaincue que la politique peut aussi être pleine de saveurs, lorsque l'on s'applique à bien la cuisiner.

C'est ainsi que la démocratie, pour déployer tous ses effets, doit se nourrir de la diversité.

Les débats partisans font bien sûr partie intégrante du "jeu" politique, ils en sont même le sel, pour certain·e·s. Je crois toutefois que nous trouvons de bonnes solutions pour la population, chaque fois que nous parvenons à dépasser les approches purement partisans et trouver un compromis, voire un consensus.

Je vais donc exercer une présidence qui me ressemble.
Une présidence qui rassemble.

Et j'espère que nous trouverons durant l'année à venir des solutions qui ne nous laisseront pas de mauvais arrière-goûts dans la bouche.

Ich bin überzeugt, dass wir es gemeinsam schaffen werden, die richtigen Entscheidungen zu treffen, um diese Herausforderungen zu meistern.

Als ich in den Generalrat kam, wurde mir die Vielfalt unserer Aufgaben bewusst. Wir müssen uns mit entscheidenden Herausforderungen wie die Energiekrise auseinandersetzen, sind aber auch

mit viel konkreteren Fragen konfrontiert, die leidenschaftliche Debatten auslösen, sei es Motorsägen-Lärm, Parkplätze oder Kanonenfeuer an Fronleichnam.

Je ne présiderai en tout cas pas à coups de canons et je ne déboiserais pas nos débats à la tronçonneuse, mais vous pourrez toujours compter sur moi, pour être un vrai coucou suisse, afin de faire respecter le temps de parole de chacun-e.

Coucou suisse, comme une Suisse-Alémanique...
Rassembleuse, comme une femme...

Ce sont bien sûr des clichés et je me méfie des clichés autant que des clivages.

Stattdessen möchte ich mit euch das Gefühl teilen, das mich heute erfüllt. Ich werde nicht von einem Gefühl des Stolzes sprechen, sondern von einer großen Zufriedenheit. Als ich jünger war, hatte ich manchmal das Gefühl, dass es mir an weiblichen Vorbildern fehlt, die uns Frauen dazu motivieren, uns im öffentlichen Leben zu engagieren. Ich habe deshalb gehofft, eines Tages als Vorbild für andere junge Frauen dienen zu können.

Vous m'avez permis, en me plaçant à la présidence du Conseil général, de réaliser cette vision et je vous en remercie.

Je me réjouis vraiment de présider le Conseil général de notre Ville durant une année... et je crois que j'ai respecté mon temps de parole. (Applaudissements).

B. Communications proprement dites

La présidente.

A. Hommage à Pierre-Alain Clément et Claude Schorderet

Comme vous avez pu l'apprendre avec grande tristesse, deux anciens syndics sont récemment décédés. Il s'agit de M. Pierre-Alain Clément, décédé subitement le 20 avril 2023 à la veille de ses 72 ans. Il a été syndic de 2006 à 2016 et surtout aussi premier syndic socialiste. Il a également été député au Grand Conseil de 1989 à 2016. Ensuite, M. Claude Schorderet, décédé le 13 mai 2023 à l'âge de 87 ans. Démocrate-chrétien, il a été syndic pendant 12 ans de 1982 à 1994. Tous les deux ont marqué notre ville et nous adressons les plus sincères condoléances à leurs proches. Un courrier dans ce sens leur a été envoyé. Afin d'honorer leur mémoire, je vous prie de vous lever et de respecter quelques instants de silence.

B. Constitution groupe de travail pour la révision de la loi sur les communes (LCo)

Pour votre information, le Bureau a décidé de constituer un groupe de travail pour suivre les travaux de révision de la LCo qui a une influence aussi sur l'organisation de notre Conseil général. Ces travaux sont menés par le Conseil d'Etat mais sans que le Conseil général de Fribourg soit représenté dans l'organisation du projet. Nous avons donc décidé

de constituer ce groupe de travail qui aura comme tâche d'identifier les potentielles améliorations de la LCo et de faire des propositions au Canton, déjà en amont de la consultation sur l'avant-projet. Il se réunira une première fois le 20 juin 2023.

- C. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra).
- D. A la suite de la démission du Conseil général de M. Christophe Giller (UDC) avec effet au 4 avril 2023, Mme Ming Liu Baier a été proclamée élue par le Conseil communal et assermentée par la préfète de la Sarine le 16 mai 2023. Mme Liu Baier, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- E. A la suite de la démission du Conseil général de Mme Marie Giller-Zbinden (UDC) avec effet au 4 avril 2023, M. Andrey Nazheskin a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le 23 mai 2023. M. Nazheskin, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- F. Le 1^{er} mai 2023, pour votre information, au sujet de la question de son transfert au sein du groupe Le Centre/PVL, M. Ibrahim Berisha a interjeté un recours au Tribunal cantonal contre la décision de la Préfecture de la Sarine du 15 mars 2023 rejetant son recours du 13 juin 2022. L'instruction est actuellement en cours.
- G. Je tiens à vous rappeler du temps de parole qui a été fixé selon l'article 55 RCG et que je compte continuer à appliquer:
- 2 minutes pour la présentation des candidat·e-s aux élections.
 - 5 minutes pour la discussion sur les messages, projets de règlement, les rapports, les comptes et le budget. Aujourd'hui il y aura donc 5 minutes pour la discussion générale sur le rapport de gestion et 5 minutes pour la discussion générale sur les comptes.
 - 5 minutes pour la transmission d'une proposition ou d'un postulat.
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions.
 - 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.
- Sont exceptées de ces limitations les interventions du Conseil communal et de la présidente de la Commission financière.
- H. Je vous rappelle que les amendements sur les articles des projets d'arrêté doivent être présentés par écrit.
- I. Je vous rappelle également que, selon l'article 73 RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour seront traitées de la même manière que les questions, donc au point des Divers.

- J. Eine Pause ist in Abhängigkeit des Verlaufes der Debatte gegen 21 Uhr vorgesehen. Nous terminerons les débats au plus tard à 23.00 heures.
- K. Angesichts der umfassenden Traktandenliste werden wir morgen Abend um 19.30 Uhr unsere Geschäfte weiterbehandeln.

2. **Approbation des procès-verbaux n° 15a et b de la séance du Conseil général des 3 et 4 avril 2023**

La présidente. Falls es Bemerkungen zu den Protokollen der Sitzungen vom 3. und 4. April 2023 gibt, bitte ich sie anzugeben, auf welche Seite und welchen Abschnitt des Protokolls sie sich beziehen.

La parole n'est pas demandée, les procès-verbaux sont ainsi adoptés avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, que je félicite à cette occasion pour son anniversaire aujourd'hui. (Applaudissements).

3. **Election d'un·e scrutateur·rice en remplacement de Mme Marie Giller-Zbinden**

Wicht Pascal (UDC). J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Johan Dick en tant que scrutateur. M. Dick est âgé de 40 ans (il les aura d'ici quelques jours), il est comptable de formation et a rejoint le Conseil général il y a quelques semaines. Je vous remercie de le soutenir.

La présidente. Y a-t-il d'autres candidatures à présenter? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, la candidate ou le candidat peut être élu·e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. Johan Dick est proclamé élu sans scrutin. Je le félicite pour cette élection. (Applaudissements).

4. Election d'un-e scrutateur-ricer-suppléant-e en remplacement de M. Pascal Wicht

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC présente la candidature de M. José Uldry en tant que scrutateur-suppléant. Conseiller général depuis déjà la législature précédente, M. Uldry exerce la profession de juriste et siège déjà dans la Commission des naturalisations depuis plusieurs années. C'est encore une fois un excellent candidat que nous vous présentons.

La présidente. Y a-t-il d'autres candidatures à présenter? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Je dois à nouveau vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée.

La parole n'étant pas demandée, M. José Uldry est proclamé élu sans scrutin. Je le félicite pour cette élection. (Applaudissements).

5. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. Christophe Giller

Wicht Pascal (UDC). Je vous présente pour le Conseil d'agglomération, cette fois-ci une personne qui n'est pas au sein du Conseil général, la candidature de M. Louis de Sereys. Il est né en 1995. Il est juriste, actuellement assistant doctorant auprès du département de droit privé de l'Université de Fribourg. Il a également déjà fonctionné au niveau de la Commune il y a quelques années en tant que membre de la Commission des naturalisations. Je vous remercie de le soutenir.

La présidente. Y a-t-il d'autres candidatures à présenter?

Rugo Claudio (PA). [M. C. Rugo prononce une phrase en espagnol]. Je continue en français.

La présidente. Volontiers.

Rugo Claudio (PA). Je suis en train d'écrire que M. C. Rugo se porte candidat pour les points 5, 6 et 7 à l'ordre du jour et je signe.

Je vous fais remarquer que M. C. Rugo est élu depuis huit ans par le peuple et que le Conseil général ne lui accorde aucune Commission. La loi précise, et M. Christian Levrat est d'accord avec moi, que c'est en fonction du pourcentage des voix obtenues lors de l'élection, soit 2%. J'aurais droit de deux Commissions légalement. Si cela continue je ferais le ... [quelqu'un parle hors micro]. Je parle, si vous voulez vous exprimer, vous pouvez appuyer sur le bouton.

La procédure sera déposée ultérieurement à la Préfecture pour faire valoir ce droit-là. Le Conseil communal également ne m'accorde aucune Commission alors qu'il en attribue à des personnes

extérieures, qui n'ont pas fait l'effort de se présenter, qui n'ont pas fait d'affiches, ni de vidéos, qui n'ont pas créé de parti. Mettez donc sur la balance une personne qui s'engage et peut-être qu'au Conseil général je limiterai mes temps de parole moi-même.

Je me porte candidat donc pour cette Commission et les deux suivantes.

La présidente. Ich stelle fest, dass die Zahl der Kandidaten die Zahl der zu besetzenden Stellen übersteigt. Wir werden daher eine Listenwahl durchführen. Die Kandidaten für den Agglomerationsrat sind:

- Herr Louis de Sereys
- Herr Claudio Rugo

Ich erinnere daran, dass nach Art. 17 des Generalratsreglementes bei Listenwahlen im ersten Wahlgang die absolute Mehrheit der Stimmen erforderlich ist, wobei Enthaltungen, leere und ungültige Stimmzettel nicht mitgezählt werden. Im zweiten Wahlgang genügt die relative Mehrheit.

Ich bitte die Stimmzählenden, die Stimmzettel zu verteilen.

Ausgegebene Stimmzettel	71
Eingezogene Stimmzettel	70
Gültige Stimmzettel	60
Absolute Mehrheit	31

Gewählt ist Herr Louis de Sereys mit 51 Stimmen.

Es haben Stimmen erhalten: Herr Claudio Rugo (9 Stimmen).

Ich gratuliere Herr Louis de Sereys zu seiner Wahl. (Beifall).

6. Election d'un membre de la Commission d'aménagement du territoire nommé par le Conseil général en remplacement de M. Christophe Giller

Wicht Pascal (UDC). Pour la Commission d'aménagement du territoire, le groupe PLR présente également la candidature de M. José Uldry.

La présidente. Merci M. P. Wicht. J'ai déjà pris note de la candidature de M. C. Rugo. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer?

Rugo Claudio (PA). Je n'ai pas encore fait l'unanimité, mais cela viendra un jour. Alors, qu'est-ce que l'on voit? L'UDC, ils sont normalement six au Conseil. Aujourd'hui, je ne vois pas M. D. Papaux. M. E. Kilchenmann, on ne l'a pas beaucoup vu durant des années, il avait une place dans

les Commissions. Je vous signale que depuis 2016 à 2023, je n'ai manqué qu'une fois le Conseil général, c'était pour un débat à La Liberté pour des élections. J'ai donc des qualités et j'aimerais que vous les reconnaissiez, peut-être que cela fera pencher la balance. Je n'ai pas compris le nombre de numéros en allemand, combien de voix j'avais eues. C'était peut-être serré et c'est pour cela que je me représente encore une fois. Persévérance! Persévérance, c'est une de mes qualités, et endurance. Combien de personnes ... justement si on vote ce soir c'est l'endurance du couple Giller qui l'a manquée. D'ailleurs, Mme la présidente, cela me fait penser de vous demander l'autorisation d'enlever mon chapeau parce que j'ai un peu chaud.

La présidente. Je vous autorise volontiers. Vous avez obtenu 9 voix.

Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de poste à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste. Les candidats au poste de membre de la Commission d'aménagement du territoire sont:

- M. Claudio Rugo
- M. José Uldry

Nous allons procéder selon le même mode de scrutin que l'élection précédente.

Bulletins délivrés	70
Bulletins rentrés	70
Bulletins valables	67
Majorité absolue	35

Est élu M. José Uldry avec 59 voix. M. Claudio Rugo a obtenu 8 voix.

Je félicite M. José Uldry pour son élection. (Applaudissements).

7. Election de deux membres au Conseil d'administration de la société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique nommés par le Conseil général

Collaud Oliver (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a le plaisir de vous présenter, d'entente avec les groupes socialiste et Centre gauche-PCS, la candidature de M. Jérémie Stöckli.

Âgé de 29 ans, M. Stöckli a obtenu une maturité bilingue au Collège Saint-Michel avant de partir à l'EPFL, où il a accompli des études en physique pour le Bachelor, puis en gestion de l'énergie et durabilité pour le Master. Dans ce cadre, il a fait partie de l'équipe Swiss Living Challenge, qui a remporté le Solar Decathlon en 2017.

A la fin de sa formation en 2018, il est revenu à Fribourg, où il travaille dans une entreprise de conseils énergétiques.

Engagé chez les Vert-e-s depuis 2018, il copréside la section jeune du canton depuis 2019. Conseiller d'agglomération depuis 2021, il y préside la Commission de l'aménagement de mobilité et environnement.

Côté loisirs, Jérémie pratique entre autres le bridge, discipline dans laquelle il a décroché un titre de champion du monde en 2022.

Ces quelques éléments de cette biographie vous auront permis de constater que Jérémie a non seulement des très solides connaissances techniques en matière de transition énergétique, mais également une capacité certaine à atteindre, aussi en équipe, des objectifs ambitieux.

Nous vous remercions par avance de votre soutien à sa candidature.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Die Fraktion Die Mitte/GLP freut sich, euch die Kandidatur von Frau Anne-Elisabeth Cattaneo-Python für den Verwaltungsrat der Investitionsgesellschaft zur Förderung von Projekten der Energiewende vorzustellen.

Anne-Elisabeth ist verheiratet und hat vier Kinder. Nach einer Schulausbildung auf Deutsch, absolvierte sie ein EFZ und vervollständigte ihre Ausbildung im Familienmanagement bevor sie ein zweites EFZ als Fachfrau Hauswirtschaft machte.

Elle est depuis plusieurs années gestionnaire d'intendance à la Maison des Missions et responsable d'une équipe de dix personnes à la cité Saint-Justin. Ces expériences lui ont permis de développer de solides compétences dans l'organisation, la planification et la gestion du personnel. Son engagement professionnel lui permet par ailleurs de bénéficier d'une bonne flexibilité afin d'effectuer son mandat.

Membre de notre Conseil depuis 2016, elle a notamment été membre de la Commission des naturalisations pendant dix ans, Commission dont elle a été la vice-présidente. Elle siège actuellement au Conseil de l'agglomération. Au bénéfice d'une longue expérience dans la politique communale, ses capacités à analyser et à trouver des solutions pourront certainement être d'une aide précieuse au Conseil d'administration de la nouvelle société d'investissement. Anne-Elisabeth s'est également engagée sur les questions d'environnement et d'énergie par certaines interventions parlementaires et est au bénéfice d'expériences privées et professionnelles dans le domaine qui lui permettent d'être au fait des besoins de nos concitoyen-ne-s.

Je vous remercie d'avance pour votre soutien à sa candidature.

Rugo Claudio (PA). Si je me présente, il y a deux postes pour trois candidats. M. T. Steiert nous avait expliqué que cette Commission n'avait pas grand intérêt, que c'était plutôt du formalisme. Aussi, je vais me retirer pour laisser la place aux deux personnes.

La présidente. Merci M. C. Rugo.

Je constate que le nombre de candidat·e·s est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidat·e·s peuvent être élu·e·s tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python et M. Jérémie Stöckli sont proclamé·e·s élu·e·s sans scrutin. Je les félicite pour leur élection. (Applaudissements).

8. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2022 de la Ville de Fribourg – message n° 29

La présidente. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 53 alinéa 5 du RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal tient tout d'abord à remercier la Commission financière pour l'examen des comptes 2022 de la Ville de Fribourg et les nombreux échanges constructifs qui ont eu lieu à ce propos. Un grand merci au Service des finances pour son énorme travail ainsi que l'ensemble des Services pour la bonne tenue de leurs budgets respectifs. Enfin, tous nos remerciements à notre organe de révision Mazars SA pour les précieuses recommandations.

1. Résumé

L'année 2022 a été bouclée avec un excédent de revenus, hors prélèvements sur les réserves et provisions, de CHF 25.0 millions (contre CHF 27.7 millions en 2021), ceci malgré un contexte de crises multiples. Ce bouclage favorable se constate par ailleurs dans la plupart des communes suisses et montre la bonne résilience de nos entreprises et de nos citoyen·ne·s, le taux de chômage étant particulièrement bas actuellement dans le canton de Fribourg.

Les écritures de bouclage volontaires sont les suivantes:

- - CHF 4.5 millions - mise en provision pour le site de la Pila, adaptée à la hausse suite aux nouvelles informations reçues à propos de l'évolution du dossier.
- + CHF 4.0 millions - dissolution de la provision PF17, comme en 2021, qui est vouée à être complètement dissoute d'ici fin 2023.
- - CHF 0.5 million - provision pour les sites pollués principalement en lien avec le site de l'Usine à gaz.

Le bénéfice après provisions et réserves est par conséquent de CHF 24.0 millions et est versé à la fortune non affectée. Le cumul des excédents des exercices précédents inscrit au bilan est donc désormais de CHF 168.8 millions.

Si la pandémie covid-19 est considérée désormais comme terminée, la crise bancaire suisse latente a engendré un climat d'incertitude sur les marchés financiers en fin d'année et la crise géopolitique et énergétique ont eu pour effet une forte pression sur les prix des matières, des outils et des carburants, parfois de manière injustifiée. Le budget 2023 a par ailleurs été établi dans ce contexte mouvementé. Néanmoins, la situation de la commune est historiquement saine même si le poids de quelques personnes morales pèse de plus en plus lourd sur les recettes fiscales. De manière générale, les charges réelles sont bien gérées en regard du budget. L'attention du Conseil communal sera donc tournée vers une planification plus précise pour les budgets futurs.

2. Compte de fonctionnement

Quelques effets marquants sur le compte de fonctionnement:

1. Par rapport au budget 2022, les recettes des impôts sont supérieures de CHF 30.4 millions. Ces augmentations sont observées dans toutes les catégories d'impôt. Les recettes fiscales des personnes physiques sont de CHF 95.0 millions (+ CHF 6.2 millions par rapport au budget 2022) et celles des personnes morales de CHF 66.9 millions (+ CHF 18.1 millions). La clôture des taxations précédentes du Service cantonal des contributions donne un effet de base important. Les hausses les plus marquantes sont celles sur le bénéfice des personnes morales (+ CHF 14.9 millions). Si c'est une bonne nouvelle de manière générale, la dépendance de la commune aux résultats très volatiles d'un petit nombre d'entreprises s'accroît encore alors que des décisions de délocalisation peuvent être prises à tout moment. Du côté des personnes physiques, la nouvelle est réjouissante puisque le nombre de contribuables n'a pas évolué de manière marquante.
2. Dans l'ensemble, les charges ont été bien tenues par tous les Services. A noter l'écart du côté des charges du personnel qui sont de CHF 0.4 million en dessus du budget pour un total de CHF 70.6 millions. Ce dépassement est principalement dû au paiement d'indemnités ou l'engagement de personnel temporaire ou auxiliaire supplémentaire. Le Système d'information RH (SIRH) permet désormais un pilotage des heures du personnel de manière trimestrielle. Du côté des charges de biens et services, elles sont inférieures de CHF 3.9 millions par rapport au budget 2022.
3. Les amortissements légaux ordinaires sont en-dessous du budget de CHF 3.4 millions provenant principalement de dépenses d'investissement largement inférieures au budget. J'y reviendrai.
4. Les charges de transfert, malgré une augmentation de CHF 9 millions par rapport à 2021, sont inférieures de CHF 4 millions du budget dans de nombreuses rubriques.
5. Concernant les charges financières, elles sont supérieures au budget de CHF 1.2 million principalement en raison de la sous-estimation des charges d'entretien et la réévaluation de bâtiments au patrimoine financier.

Les autres écarts seront commentés au besoin durant l'examen de détail par les Directions concernées.

3. Comptes des investissements

Au bouclement, les investissements présentent un montant de CHF 356.8 millions de crédits d'engagement votés ouverts. La dépense brute en 2022 est de CHF 32.5 millions, soit 33% des CHF 98.8 millions prévus au budget. Cet écart s'explique certes par des longues procédures mais aussi par des nécessités de coordination pour des projets stratégiques complexes, ce qui implique des retards. Une planification moins ambitieuse en fonction des ressources à disposition devra probablement être trouvée lors du prochain plan financier ainsi qu'une révision de la méthode d'activation. Ainsi, le solde de crédits ouverts est de CHF 169.3 millions et ne cesse de s'accroître, ce qui veut dire que plus de crédits sont votés que clôturés, particulièrement depuis 2020. Les travaux effectués sur le site de Saint-Léonard et sur celui du Bourg devraient quelque peu ajuster ces constats. A fin 2022, quatre projets ont dépassé la limite de 10% mais sont de moindre importance (entre 14 et 113 KCHF)

4. Bilan

Du côté du bilan, les quelques remarques suivantes peuvent être faites. Concernant les actifs, les disponibilités doivent être maintenues à un seuil minimum de CHF 10 millions pour faire face aux dépenses courantes. Après une situation particulièrement favorable en 2021, les disponibilités sont revenues à un niveau plus rationnel en 2022, ce qui n'a pas empêché une diminution sensible de l'endettement, les engagements financiers à long terme ayant diminué de CHF 6.4 millions. Cependant, les engagements financiers à court terme ont augmenté de CHF 5 millions représentant principalement les opérations de financement ou crédits-relais d'une durée d'un an maximum. L'ensemble de ces crédits sont visibles en pages 178 et 179 du message.

Enfin, sur les huit nouveaux indicateurs MCH2, sept sont dans le vert. Doit encore être amélioré le taux d'autofinancement par rapport au revenu.

5. Risques financiers

Enfin, grâce à une gestion proactive, la Commune a pu minimiser certains risques financiers, comme par exemple:

- La Pila qui bénéficie désormais d'une provision de CHF 29.5 millions suite à une nouvelle évaluation de la situation.
- De nombreuses mesures sont prises en matière de bâtiments, d'énergie, de mobilité ou encore de nature en ville pour faire face à la dégradation climatique.

En revanche, les risques relatifs à la croissance de la masse salariale, aux taux d'intérêts et à l'indice des prix à la consommation, à la réalisation dans les temps des projets d'agglomération ainsi que la situation géopolitique et sa pression sur les prix des matières et des ressources restent élevés et sont à surveiller de près. Evidemment des opportunités sont également à saisir, on peut citer ici, comme toujours, l'arrivée de nouveaux contribuables, les liens avec et les

actions en faveur de l'économie privée, la politique foncière active, bien évidemment, ou encore les synergies avec d'autres communes.

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Je m'exprime dans un premier temps sur le rapport de gestion, puis sur les comptes 2022.

1. Rapport de gestion de l'exercice 2022

Cette année encore, le Conseil communal nous soumet un rapport de gestion très complet, bien formulé, plaisant à lire, qui permet à tout·e habitant·e de la ville qui s'y intéresse d'avoir une bonne vue d'ensemble sur son fonctionnement et de l'ensemble des activités des différents dicastères.

Les QR-codes donnent par ailleurs l'accès à des compléments intéressants pour celles et ceux qui s'intéressent aux chiffres et évitent un rapport trop volumineux. La Commission a apprécié également de constater que les objectifs du développement durable ont été introduits dans ce rapport.

Notre Commission propose de réfléchir à la diffusion de ce document, au-delà d'une mise à disposition sur le site internet, afin d'atteindre un public plus large que celui des conseiller·ère·s généraux·ales.

Plusieurs points de détail ont été discutés, pour lesquels des réponses claires ont été données par les représentant·e·s du Conseil communal, dont je vous épargne le compte-rendu.

Malgré la qualité relevée par l'ensemble des membres présent·e·s lors de notre séance, certain·e·s ont cependant regretté l'absence d'indicateurs d'avancement basés sur la réalisation des objectifs et suggèrent que ces indicateurs soient intégrés dans le prochain rapport de gestion.

La Commission ne s'attardera pas plus longtemps sur ce rapport.

Pour rappel, selon l'article 95bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière n'a donc pas à formuler de préavis au sujet du rapport de gestion, elle en a simplement pris acte.

La Commission financière adresse ses vifs remerciements au Conseil communal, aux collaborateur·rice·s du Secteur de la communication, aux chef·fe·s de Service concerné·e·s ainsi qu'à l'ensemble des collaborateur·rice·s de la Commune pour leur engagement auprès de notre ville.

2. Comptes 2022: Considérations générales

La loi sur les communes donne mandat à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision adressé au Conseil général, et de lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 cbis).

En séance du 8 mai passé, la Commission financière a donc procédé à l'examen des comptes 2022 de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le message n° 29 du Conseil communal du 25 avril 2023, sur le rapport de gestion de l'exercice 2022 et le rapport détaillé de la fiduciaire Mazars SA. Notre Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, M. Fabien Baechler, nouveau chef du Service des finances, et les représentants de la fiduciaire Mazars SA, MM. J. Schneuwly et V. Perroud.

La qualité des rapports ainsi que les discussions avec le Conseil communal et les représentants de la fiduciaire ont permis à la Commission de mener correctement son mandat. Au nom de la Commission, je remercie le Conseil communal de sa disponibilité dans le cadre de l'examen de ces comptes 2022, ainsi que la fiduciaire Mazars SA pour la qualité de son travail. M. Fabien Baechler, pour qui l'exercice était nouveau, est également remercié pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses.

3. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2022

3.1. *Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire Mazars SA*

La fiduciaire Mazars SA, représentée par MM. J. Scheuwly et V. Perroud, a présenté un rapport explicatif très détaillé et a répondu à toutes les questions des membres de notre Commission avec clarté et précision.

Les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à une appréciation générale positive quant à la tenue des comptes de la Ville. Le rapport d'organe de révision ne comporte ni réserve ni remarque concernant les comptes 2022 et confirme l'existence d'un relatif à l'établissement des comptes annuels.

Il a ainsi été certifié aux membres de la Commission financière que:

- La comptabilité générale est tenue de façon conforme aux prescriptions légales et aux principes d'établissement et de présentation des comptes, à savoir la loi sur les finances communales, l'ordonnance sur les finances communales et les directives publiées par le Service des communes.
- Les travaux de révision n'ont pas révélé d'erreurs significatives et aucun ajustement significatif n'a été identifié qui aurait impacté le résultat des comptes annuels 2022.
- Les comptes annuels de la Ville de Fribourg (bilan, comptes de résultats, comptes des investissements, tableaux de flux de trésorerie et l'annexe) arrêtés au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales, ce qui a conduit à une évaluation positive de la situation quant à la gestion de ces comptes.

- Qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal, à savoir les articles 55 et 56 de la LFCo, qui introduisent l'obligation, pour les collectivités publiques, de disposer d'un système de contrôle interne (SCI).

Les membres de la Commission ont apprécié tout particulièrement la structure du document, qui permet dans un premier temps de prendre connaissance des recommandations des années antérieures et leur suivi et évolution, et dans un deuxième temps propose des observations et des recommandations pour l'année à venir, sur la base des comptes 2022.

Enfin, la Commission financière se félicite de l'excellente collaboration entre la fiduciaire et l'administration communale, et apprécie à sa juste valeur la bonne tenue des comptes de la Ville. La Commission porte également une appréciation très positive sur le travail de révision et d'analyse effectué par la fiduciaire Mazars SA.

La Commission souhaite mettre certaines remarques ou recommandations en évidence ci-après:

1. Lors de l'exercice précédent, il avait été constaté l'absence de règlement en ce qui concerne la réserve de politique foncière communale. Si le règlement PFA a bien été présenté et approuvé par le Conseil général le 13 juillet 2021, la Ville de Fribourg est en attente d'approbation de ce règlement, avec une réserve concernant l'article 3 lettre b.

La Commission se réjouit de voir ce règlement approuvé par le Canton au plus vite, sachant que sans l'approbation de ce dernier, le recours à ce fonds n'est pas envisageable.

La même remarque s'applique au règlement du fonds de transition énergétique, dont une réponse est attendue de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation.

2. Concernant la provision pour pertes sur débiteurs, à savoir qu'il s'agit là de la méthode comptable préconisée et retenue par la Ville pour se couvrir contre l'insolvabilité et le non-couvrement de ses débiteurs, la fiduciaire qualifie cette méthode de conservatrice et de prudente par rapport aux coefficients de provision qui sont à calculer sur les créances nouvellement échues. Cette constatation, déjà faite pour l'exercice 2021, est maintenue pour les comptes 2022, avec la recommandation de revoir cette méthode dans les années à venir en fonction des pertes effectives sur les créances.

La Commission financière propose dès lors qu'un comparatif des différents taux retenus dans d'autres collectivités publiques comparables soit fait rapidement à titre de comparaison et pour guider un choix judicieux de ce taux pour les prochaines années.

3. Concernant la provision projet fiscal 17 (PF17), la fiduciaire constate des résiduels de CHF 4 millions dans les comptes qui, selon elle, ne sont pas vraiment une provision au sens économique si on s'appuie sur le principe de juste valeur du MCH2. Cette provision a cependant été validée et admise par le Service des communes. La fiduciaire en a pris acte.

Il a cependant été dit aux membres de notre Commission qu'il est prévu de dissoudre le solde de cette provision sur l'année 2023.

4. Pour les comptes 2021 déjà, la fiduciaire s'était étonnée de constater que la gestion du suivi des investissements de la Ville se faisait via des fichiers Excel, source potentielle d'erreurs importantes et elle estimait alors qu'un logiciel dédié apporterait plus de sécurité pour la gestion de l'ensemble du patrimoine et des investissements de la Ville.

Cette année encore, la fiduciaire fait le même constat et recommande de poursuivre la recherche d'un outil de gestion plus sécurisé et de faire en sorte que l'on gère le risque de perte de connaissance lié à ce tableau qui est un outil stratégique dans la gestion des actifs de la Ville.

La Commission se réjouit, d'une part, d'apprendre qu'une deuxième personne, à savoir le chef du Service des finances, sera formée à l'utilisation des bases de ce fichier Excel, et d'autre part encourage vivement le Service des finances à élaborer une "marche à suivre" permettant de documenter l'utilisation de ce fichier. La Commission s'est également réjouit d'apprendre que dans une deuxième étape l'ERP actuel sera mis à jour et adapté.

5. En ce qui concerne l'estimation et l'évaluation des impôts à encaisser pour l'année en cours, la fiduciaire nous a informés que la méthode utilisée, respectivement le pourcentage de coefficient de prudence qui est appliqué, est plutôt conservatrice. La fiduciaire avait déjà recommandé l'année précédente de revoir la nécessité d'avoir des coefficients différents pour les différentes années. Cette année encore, il est recommandé au Conseil communal de maintenir un coefficient fixe ou de revoir l'importance de ces coefficients dans le calcul des impôts.

Sur ce point également, la Commission financière rejoint l'avis de la fiduciaire et préconise de diminuer le niveau de prudence, à tout le moins pour les personnes physiques, sachant que l'imposition des personnes morales est plus volatile.

3.2. *Rapport de synthèse au Conseil général*

Les comptes 2022 de la Ville de Fribourg sont à nouveau positifs cette année, ce qui en soit est une excellente nouvelle, laissant présager la possibilité d'assurer le financement de nombreux investissements futurs et nécessaires pour la ville de Fribourg, tout en garantissant un niveau élevé de prestations aux habitant·e·s.

Le résultat avant amortissements, provisions et réserves se monte à CHF 38.1 millions. Si on déduit de ce montant CHF 13.1 millions d'amortissements et CHF 500'000.- de dissolution de réserves obligatoires, on obtient un montant de CHF 25 millions, auquel on enlève encore la dissolution de provisions volontaires, et nous obtenons finalement un résultat positif de CHF 24 millions.

En ce qui concerne les provisions volontaires, il s'agit, pour le détail, de principalement:

- La provision pour les sites pollués qui a été légèrement augmentée de CHF 500'000.-.
- La provision pour le site de la Pila qui a été augmentée également, décidée sur la base des nouvelles évaluations du consortium.

- La provision pour le PF17 de CHF 4 millions.

Vous l'aurez noté, l'excédent de revenu provient essentiellement de l'écart entre les revenus fiscaux estimés et les revenus réels, puisque l'on note une amélioration de CHF 30.5 millions. Cette amélioration est due majoritairement aux recettes des personnes morales, qui rappelons-le, sont des impôts volatiles; il nous semble bon de rappeler que le contexte sanitaire ainsi que les enjeux géopolitiques liés à la situation en Ukraine n'ont pas facilité le travail d'estimation du Conseil communal.

Il nous a été cependant dit que le processus budgétaire et de planification sera revu, afin de faire mieux correspondre la planification au résultat, ce qui réjouit bien évidemment les membres de notre Commission.

Finalement, en ce qui concerne les différents indicateurs qui montrent l'évolution de la situation (exigence de la nouvelle loi sur les finances communales), il est réjouissant d'observer qu'ils sont tous, à l'exception du taux d'autofinancement, dans le vert, permettant ainsi de constater une situation plus que saine des finances de notre ville.

Sachant que le contexte géopolitique actuel peut avoir des impacts encore non quantifiables, qu'il existe une pression certaine sur les prix (électricité, matériaux etc.), la Commission financière, presque dans son ensemble, se réjouit du résultat positif des comptes 2022 de la Ville de Fribourg, permettant ainsi une marge de manœuvre confortable et des possibilités de réaction rapide selon l'évolution du contexte sociopolitique et permettant d'assurer les nombreux investissements à venir, faisant de Fribourg une ville où il fait bon vivre.

Pour terminer, la Commission financière a entrepris un examen détaillé des différentes rubriques des comptes et du bilan et a obtenu des réponses à toutes ses questions, que ce soit en séance plénière, ou par des compléments de réponses donnés par e-mail dans un second temps.

3.3. Préavis

La Commission financière approuve, par 6 voix contre 0 et 1 abstention, les comptes 2022 de la Ville de Fribourg tels qu'ils sont présentés et propose au Conseil général d'approuver également ces comptes, tels qu'ils ressortent du document "Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2022", soit un total de revenus de CHF 303'039'893.08 et un total des charges de CHF 279'039'480.63, d'où un excédent de revenus de CHF 24'000'412.45.

Remerciements

La Commission financière adresse ses vifs remerciements encore une fois au Conseil communal, aux chef-fe-s de Service et à l'ensemble des collaborateur-ric-e-s de la Commune pour leur engagement sans faille pour le bon fonctionnement de notre cité.

Steiert Thierry, syndic. Dans la mesure où le rapport de gestion et les comptes sont traités simultanément, je souhaite juste compléter quelques éléments.

Ce deuxième rapport de gestion de la législature poursuit l'évolution vers une présentation plus concise et plus moderne, vous l'avez dit tout à l'heure Mme la présidente de la Commission financière. Hormis une mise en page graphique revue, rendant sa lecture plus agréable, le rapport de gestion 2022 de la Ville de Fribourg bénéficie d'une évolution du côté des langues.

Es ist uns ein besonderes Anliegen gewesen, den Jahresbericht auf Deutsch übersetzen zu können. In früheren Fassungen, in denen der Geschäftsbericht ein Volumen von bis zu 260 Seiten umfasste, wäre es wenig verhältnismässig gewesen. Jetzt ist es möglich und wir freuen uns, dass wir erstmals den Jahresbericht in beiden Sprachen publizieren können.

Vous aurez constaté une diminution volontaire du nombre de pages. En effet, de quelques 260 dans la version 2019, le rapport de gestion avait déjà fondu à environ 120 pages pour l'édition 2020 et à 70 pages pour 2021. La cuvée 2022 en totalise 65. L'idée derrière cette priorisation est de parvenir à un juste équilibre entre informations essentielles et données accessoires, lesquelles ont en partie été regroupées dans les compléments au rapport publiés sur le site internet de la Ville. D'autres informations jugées dispensables ont simplement été écartées du rapport. Chaque Service s'est ainsi concentré sur les grands chantiers de l'exercice écoulé, tout en évoquant de manière succincte sa raison d'être et le reste des tâches qui ont occupé son quotidien.

Par ailleurs, le Conseil général avait exprimé le souhait de voir figurer l'état d'avancement précis des projets. Pour rappel, la loi sur les finances communales dispose que "par le rapport de gestion, le Conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé". L'avancement des projets au moyen d'indicateurs sera ainsi établi dans un autre document, à savoir le bilan de mi-législature qui vous sera transmis d'ici la fin de l'année, puis le bilan de législature. Toutefois, le rapport de gestion dont vous allez ce soir prendre acte, ainsi que les suivants, fait et feront référence à maintes reprises aux objectifs du programme de législature. De plus, un processus de suivi des objectifs et des mesures est actuellement mis en place au sein de l'administration communale.

Discussion générale

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste a le plaisir de partager son appréciation des comptes et du rapport de gestion 2022. Il remercie cordialement toutes celles et ceux qui y ont contribué et en particulier M. Fabien Baechler, nouveau chef du Service des finances.

Comptes de fonctionnement et d'investissements

CHF 192 millions de bénéfice pour le canton de Fribourg. CHF 24 millions de bénéfice pour la Ville de Fribourg. La belle histoire se poursuit pour le canton et sa capitale, dont les dicastères des finances sont dirigés par deux élus du Centre. Contre toute attente en cette période troublée qui entrevoyait de mauvais scénarios, la grande majorité des communes fribourgeoises ont des comptes résolument vert foncé, certaines bien davantage que la nôtre. La deuxième ville du canton, Bulle, a annoncé pour sa part une heureuse surprise de CHF 9 millions. Les raisons de ces excellents résultats tous azimuts sont variées: prudence initiale de mise en raison

d'une situation internationale tendue, d'une inflation et de taux d'intérêts volatiles, budgets initiaux taillés dans le vif, économie surprenante de bonne santé. Et surtout entrée en force du modèle comptable harmonisé MCH2 qui, comme on le sait, interdit les réserves non affectées et les amortissements supplémentaires et qui dicte des réévaluations souvent à la hausse du patrimoine communal.

Alors qu'un peu partout dans le monde, les collectivités publiques accumulent du rouge, la Confédération en première ligne, on ne peut que se réjouir de la bonne santé momentanée des communes fribourgeoises. Mordre la main nourricière dans ces circonstances serait une goujaterie sans nom. Certains diront que l'on encaisse trop, d'autres affirmeront que l'on n'investit pas suffisamment. Le groupe socialiste se retrouve dans le camp des seconds.

Passé ce tour d'horizon cantonal, revenons à nos moutons bleus et blancs. On l'a lu et entendu: les CHF 24 millions de bénéfice trouvent principalement leur cause dans des revenus d'impôts bien meilleurs que prévus, soit + CHF 30.5 millions. Alors que l'on craignait le pire, le revenu fiscal des personnes morales dépasse de CHF 6.1 millions le meilleur niveau atteint jusqu'ici en 2021.

Le groupe socialiste se réjouit de ces résultats inespérés et en félicite le conseiller communal Laurent Dietrich et son équipe. Avec une situation générale aussi saine et une fortune atteignant désormais les CHF 170 millions, la Ville de Fribourg peut entrevoir son futur avec enthousiasme et sérénité. Cette bonne santé financière donne une respiration financière bienvenue à une planification financière que d'aucuns jugent préoccupante.

Il va de soi qu'il serait une grossière erreur que de tomber dans la facilité électoraliste en se précipitant vers une baisse d'impôt simpliste. Baisser les impôts est un calcul à court terme et ne constitue aucunement un programme politique, en tout cas pour notre parti.

Eu égard à ce qui précède, le groupe socialiste émet les remarques et recommandations suivantes:

1. Malgré ses importantes charges de ville-centre, il sied de rappeler que le taux d'impôt de la Ville de Fribourg se situe pile-poil dans la moyenne des communes fribourgeoises. J'ai fait le calcul et on arrive à 79.7 points contre 80 points pour Fribourg.
2. Malgré les bénéfices, les autorités communales et cantonales fribourgeoises, la plupart en main de la droite, n'envisagent pas de baisses d'impôts. C'est ce que l'on a pu lire dans les journaux.
3. En ville de Fribourg, il est aussi important de savoir que six grandes entreprises apportent le 80% des recettes fiscales des personnes morales. Sachant que l'une d'entre elles a annoncé son départ, des baisses de revenus importantes seront effectives et douloureuses dans un horizon proche.
4. Le revenu des recettes fiscales des personnes physiques, on l'a vu, a lui aussi augmenté. Cela démontre que la fiscalité de la Ville reste attractive et ne fait pas fuir les contribuables aisés, contrairement à ce qu'avancent régulièrement nos collègues de droite. Notre ville offre une qualité de vie unique en Suisse. J'ai plusieurs amis d'autres

pays européens qui sont venus travailler dans de grandes entreprises à Fribourg et qui ne quitteraient notre ville pour rien au monde.

5. Le groupe socialiste estime qu'il faut être prudent et ambitieux. Prudent, car tout peut tourner très vite. Ambitieux, car en politique il faut toujours avoir un coup d'avance. Les défis qui attendent Fribourg après des décennies d'immobilisme et d'attentisme sont énormes: redimensionnement des accueils extrascolaires à l'étroit pour permettre de concilier vie familiale et professionnelle, investissements massifs dans la STEP pour le chauffage à distance du Schoenberg, prise en main du destin de la Ville de Fribourg en termes d'indépendance énergétique et de transition climatique, construction d'une piscine digne de ce nom, assainissement des sites pollués de la Ville et de la Pilla, acquisition de terrains et de bâtiments pour offrir des logements abordables, transformations urbanistiques, rénovation des bâtiments communaux et j'en passe.
6. Concernant les investissements, c'est évidemment un peu Jean qui rit et Jean qui pleure. Parce que notre Ville est ambitieuse, mais limitée en ressources humaines, seul le tiers des divers investissements prévus en 2022 ont pu être réalisés. Du pain sur la planche il y a. Inutile donc de scier la solide branche sur laquelle nous sommes assis.

Bref, tout cela pour dire que ce n'est pas la bonne période pour réagir à l'emporte-pièce. Réjouissons-nous de cette embellie financière. Gardons de la marge et les reins solides et construisons ensemble une ville encore plus ouverte, accueillante, agréable et dynamique. Nous le devons à nos enfants et à celles et ceux qui habiteront Fribourg plus tard. Eu égard à ce qui précède, le groupe socialiste approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et d'investissements 2022.

Permettez-moi, pour conclure, quelques mots sur le rapport de gestion. Le groupe socialiste salue sa concision, sa précision, son uniformisation dans les informations fournies à la population désireuse d'en savoir plus. Le régime minceur s'est maintenu en 2022, comme cela avait été le cas en 2021. C'est de très bon ton en cette année du Goût 2023. Offrir un condensé des activités déployées sur une année par la collectivité publique en 66 pages, c'est une prouesse qui doit être soulignée. Que l'équipe du Secteur de la communication, auteur du rapport de gestion, en soit cordialement remerciée.

Parmi les faits saillants de 2022, le groupe socialiste se réjouit entre autres de l'acquisition du bâtiment de l'ancien Musée Gutenberg; du début de requalification de l'écrin du Bourg; de la mise à l'enquête de la transformation du secteur de la Gare; du lancement des stratégies lumière, enfance-jeunesse, Nature et paysage; de l'établissement des plans directeurs pour les sports et les infrastructures scolaires; ainsi que les réflexions entamées sur les politiques consacrées aux seniors et à l'intégration. Sans oublier évidemment l'accueil bienveillant réservé aux nombreuses victimes du conflit voisin en Ukraine et à toutes celles et ceux obligés de trouver refuge chez nous.

Le groupe socialiste est également très satisfait que, pour la première fois, la Ville de Fribourg se soit dotée d'une planification énergétique claire et volontariste. Il note également la foison de projets d'urbanisme en cours. Terminée la phase des planifications qui faisait ronchonner certains et place à celles des chantiers, place à une ville qui se transforme pour le bien et le meilleur de ses habitant-e-s.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Je ne vais évidemment pas avoir le même discours que mes préopinants, vous l'imaginez bien.

Le groupe libéral-radical a donc pris connaissance avec intérêt de ce message n° 29 concernant les comptes 2022 de la Ville de Fribourg.

Nous remercions M. le vice-syndic Laurent Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal et le chef du Service des Finances, M. Fabien Baechler, pour la préparation des différents documents.

A quoi ça sert de faire un budget? A quoi ça sert de prendre autant de temps au sein des différents dicastères pour établir un budget? A quoi sert la Commission financière? A quoi sert le Conseil général?

Lorsque j'ai pris connaissance pour la première fois du résultat 2022, non cette année je ne suis pas tombé de ma chaise, mais ce sont un peu les questions qui ont traversé mon esprit. CHF 24 millions de bénéfice alors que le budget 2022 annonçait une perte de CHF 3.1 millions. Ce soir, on nous demande bel et bien d'approuver un bénéfice et non une perte, qui plus est, un bénéfice stratosphérique de CHF 24 millions qui fait suite au bénéfice record de l'année dernière de CHF 37.1 millions. Je comprends bien qu'il y ait eu un triple effet lié au MCH2 ou aux statistiques fournies par le Service des communes et une gestion très prudente de la commune de Fribourg en lien avec les suites de la pandémie. Là, comme l'année dernière, nous avons quand même toujours la désagréable impression de naviguer à vue. Comment peut-on être autant à côté de la plaque concernant notamment les personnes morales, ou plus précisément l'impôt sur le bénéfice? On parle ici d'un écart significatif de près de CHF 15 millions. Il faut là à tout prix pouvoir mieux anticiper, mieux planifier car sinon on pourrait un jour avoir de très mauvaises surprises. Il faut absolument renforcer le contact direct avec nos plus gros contributeurs au niveau des personnes morales.

Au vu des chiffres présentés et des volumes d'investissements à venir, les groupes libéral-radical, Le Centre/PVL et UDC, voire d'autres, demandent formellement ce soir une baisse d'impôts limitée dans le temps au Conseil communal au travers du prochain budget. Cette baisse d'impôts limitée dans le temps irait jusqu'à fin 2026. Un coefficient à 0.77 pourrait largement être envisagé durant cette période de trois ans. Ensuite, il devrait y avoir une analyse à faire notamment en lien avec les investissements des différents plans d'agglomération qui pourraient être potentiellement concentrés autour de 2028. Dans l'intervalle, il faut ainsi baisser les impôts pour les personnes physiques et morales. Deux propositions seront co-déposées dans ce sens par nos trois groupes qui seront peut-être accompagnés cette fois par d'autres. Nous vous demandons concrètement de soutenir les familles et les PME qui font vivre Fribourg, notamment dans le contexte actuel d'une inflation marquée.

Année après année, et je suis d'ores et déjà désolé de me répéter, le constat est le même, n'en déplaise à mon préopinant; la Ville de Fribourg continue à encaisser trop d'impôts. Plus de CHF

162 millions d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés ces neuf dernières années par la Ville de Fribourg. Une fois de plus, au vu de ces comptes 2022, on réalise à quel point la baisse d'impôts votée en décembre 2019 était nécessaire et pleinement justifiée. En maintenant le coefficient à 0.816, la commune aurait encore généré environ CHF 3 millions supplémentaires d'excédents pour 2022 sur le dos des contribuables. Malgré ces baisses fiscales minimalistes issues du Conseil général, Fribourg taxe donc trop ses contribuables. Dans ce sens, le Conseil communal continue à bafouer le principe d'équité fiscale en matière de finances publiques. Cela signifie que certains contribuables auront financé en 2022 des charges futures dont ils ne verront jamais la couleur.

Les provisions et les réserves sont parfois justifiées, mais elles ne doivent pas se muer en artifice comptable dans le but de lisser le résultat, cela a déjà été évoqué. Les provisions constituées pour l'assainissement des falaises et de la Pila sont par exemple ici complètement justifiées. Que dire de la provision PF17 qui reste pour l'heure à CHF 4 millions au bilan! Elle n'est dans ce sens plus légitime et cela a été relevé aussi par l'organe de révision. Dans ce sens, le Conseil communal aurait dû liquider, dissoudre complètement cette provision PF17 au 31 décembre 2022.

Au niveau des charges de fonctionnement, on notera que celles-ci ont bondi de plus de CHF 17.7 millions en quatre ans alors que la Ville compte 439 habitant·e·s de moins qu'en 2018. Ce grand écart est pour le moins particulier. Aussi, les charges de personnel continuent de croître sans limite alors que la population résidente baisse. C'est plus de CHF 8 millions de hausse en quatre ans. Par rapport aux comptes 2021, c'est une augmentation de 3.1%, soit CHF 2.2 millions supplémentaires au niveau du compte de fonctionnement, alors que le Conseil communal a fixé dans son plan financier une évolution des charges de personnel à +1% par année. Les hypothèses, ou plutôt les promesses rendent les fous joyeux.

Dans l'analyse de détail, ces comptes 2022 nous démontrent encore que le futur produit du parking de la patinoire communale (P2) compensera largement l'exonération des taxes d'empiétement concernant les associations culturelles, sociales, sportives locales ainsi que les associations de commerçants locales qui devrait être avalisée demain soir lors de la deuxième lecture du règlement général de police.

Le groupe libéral-radical s'est aussi penché sur le compte des investissements. Nous constatons, comme tous ici, que CHF 32.47 millions bruts ont été dépensés en 2022 alors qu'il était prévu des sorties de trésorerie à hauteur de CHF 98.8 millions. Nous comprenons que certains investissements soient reportés dans le temps pour diverses raisons. En revanche, et cela a déjà été relevé ce soir, ce qui est plus inquiétant, c'est le solde des crédits d'engagement ouverts qui a bondi de 31.2% par rapport à 2022 pour se situer à CHF 169.3 millions au 1^{er} janvier 2023. Les investissements doivent donc être beaucoup mieux priorisés et planifiés. Cette situation au niveau des investissements nous conforte fortement dans notre analyse. Le taux d'impôt est actuellement trop élevé et, à nos yeux, une baisse d'impôts limitée dans le temps s'impose.

C'est avec ces quelques considérations et réflexions que le groupe libéral-radical s'abstiendra sur ces comptes 2022 de la Ville de Fribourg pour marquer son désaccord quant à la politique des finances publiques de la Ville de Fribourg. Pour des impôts aussi bas que possible, mais aussi hauts que nécessaire! Ni plus, ni moins.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Mauron Valentine (Vert·e·s). L'année 2022 se termine sur un résultat financier surprenant, encore. Notre ville, depuis quelques années déjà, applique une politique fiscale prudente, voire même conservatrice: des budgets serrés et des bouclements avec des résultats plus que positifs (CHF 37 millions en 2021).

Alors, notre groupe s'interroge:

1. Comment justifier un tel bénéfice auprès des Fribourgeois·e·s?
2. Le taux d'imposition est-il trop élevé?
3. Les recettes des impôts prélevés sont-elles suffisamment et correctement investies?
4. Restons-nous une ville attractive pour nos entreprises?
5. La politique d'investissement est-elle gérée de façon optimale?

Comme cela a déjà été dit précédemment, le taux d'imposition de la Ville de Fribourg se situe dans la moyenne fribourgeoise. La planification des recettes fiscales est un exercice laborieux et difficilement estimable avec une certaine exactitude puisqu'elle dépend principalement de la bonne santé et de la productivité des entreprises assujetties durant l'année écoulée. En comparant les communes alentour, personne ne fait mieux, comme dit déjà avant: Bulle, ville à laquelle Fribourg est toujours comparée, finit avec un résultat surprise de CHF 9 millions, et les raisons des écarts sont les mêmes: la difficulté de prévoir les recettes fiscales. Un petit clin d'œil tout de même à celles et ceux qui penseraient que la majorité de gauche du Conseil général et du Conseil communal de Fribourg serait incapable de gérer ses finances publiques, à Bulle, la gauche n'est pas majoritaire. Pour revenir aux débats sur le budget 2023 en décembre passé, non les décisions prises lors de ces séances ne ruineront certainement pas notre ville. J'en appelle dès lors vivement à un travail constructif inter-parti pour l'avenir.

Rendons attentifs nos habitant·e·s au fait que notre assiette fiscale dépend d'une part de leurs revenus mais également et surtout des revenus des entreprises sur notre territoire. Or, il s'avère que le nombre d'entreprises de taille conséquente à Fribourg est restreint. Il suffirait de peu pour que notre tissu économique change et que les apports de ces dernières varient fortement et influencent à la baisse cette source financière. Gardons également en tête que le 18 juin prochain, nous serons amenés à voter sur l'imposition minimale de l'OCDE. Si la loi est acceptée, il nous faudra envisager d'être davantage attractif que par notre fiscalité uniquement.

Face à ces différents risques, notre groupe n'encouragerait pas forcément une baisse d'impôt à l'avenir, quoique. Ceci non parce qu'il ne souhaite pas soutenir sa population mais parce qu'il souhaite garantir à la génération future une ville de Fribourg nouvelle et pleine de ressources.

Mais pour y arriver, il faut investir cet argent. Nous nous inquiétons à nouveau, comme l'année passée, du manque d'audace et de vision dans la gestion des investissements: sur CHF 90 millions, seuls CHF 30 millions sont utilisés, pour rappel, comme cela a déjà été dit plusieurs fois ce soir. Alors certes, plusieurs projets d'investissements ont commencé et les paiements viendront. Dans ce contexte, nous nous posons la question tout de même de savoir pourquoi les investissements sont encore financés par l'emprunt?

La Ville entreprend beaucoup, comme le prouve tous les chantiers actuels, et ceci grâce à sa bonne santé financière, mais elle doit faire davantage. Pour ne pas tous les citer, nous demandons au Conseil communal d'entreprendre de plus grands projets: il faut renforcer la durabilité, préserver la biodiversité, nous souhaitons que le Conseil communal se dote d'une réelle politique foncière et la transition énergétique doit être encore plus rapide. Ce n'est pas une liste exhaustive, certes, et nous sommes certains que notre Conseil communal se penche déjà sur les priorités qui feront de Fribourg une ville où il fera encore mieux vivre et où règne une justice sociale inspirante. De fait, nous encourageons vivement le Conseil communal à nous faire part de ses intentions en ce sens.

En conclusion, nous remercions le Conseil communal et toute l'administration pour le travail de l'année 2022. Nous approuverons les résultats présentés mais attendons de votre part que l'argent des contribuables, que ce soit des personnes physiques ou morales, soit investi, quitte à présenter, dès l'année prochaine, des résultats moins bons mais qui seront la preuve que notre ville grandit, s'enrichit autrement que financièrement et qu'elle gagne en attractivité.

Concernant le rapport de gestion, le groupe Vert-e-s s'accorde sur la qualité du rapport et souligne la qualité cette année de la version alémanique également. Attention tout de même à ne pas vouloir trop raccourcir au risque de perdre certaines informations pertinentes. Nous serions de plus très intéressés à obtenir davantage de transparence sur les consommations d'énergie, le type d'énergie et surtout, l'évolution dans le temps. De manière générale, nous sommes très satisfaits de ce rapport et vous remercions pour l'investissement que vous y avez accordé.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). C'est un mélange de sentiments assez particuliers qui animent le groupe UDC à la lecture des comptes 2022 de notre Ville.

Passé le premier moment de surprise et d'incrédulité à la lecture de ce chiffre assez improbable de CHF 24 millions de bénéfice alors que le budget prévoyait une perte de CHF 3 millions, il y a d'abord un sentiment de soulagement bien naturel lorsque les choses se passent mieux que prévu. "Déçu en bien", comme disent nos amis vaudois.

Faut-il pour autant adopter la philosophie de Maître Pangloss, mentor de Candide chez Voltaire pour qui tout est au mieux dans le meilleur des mondes possibles? Ah non, c'est un peu court chers collègues; on pourrait dire, oh, Dieu! bien des choses en somme.

Le premier mot qui nous vient à l'esprit, c'est "merci". Merci à celles et ceux qui, par leur engagement, leur clairvoyance et leur persévérance en des temps compliqués et incertains ont permis de réaliser ce beau résultat. Je veux parler, vous l'aurez compris, des entreprises de notre bonne ville qui, en payant CHF 18 millions de plus que prévu d'impôts sur le bénéfice et sur le capital pour un total de près de CHF 67 millions expliquent à elles seules les trois quarts du bénéfice constaté.

Les citoyens, les personnes physiques, bien sûr, ne sont pas en reste puisqu'avec un écart de l'ordre de CHF 6.8 millions par rapport au budget pour un total de près de CHF 97.5 millions, elles apportent également leur pierre à l'édifice. Au total, ce sont ainsi plus de CHF 30 millions de recettes fiscales qui ont été sous-évaluées cette année.

Bien sûr, la prévision des recettes fiscales est un art bien délicat tant elles sont liées à des facteurs exogènes que l'on ne peut que difficilement anticiper, a fortiori lorsque ces facteurs sont non conjoncturels à l'exemple de la pandémie du covid-19 ou du conflit ukrainien. A vrai dire, l'écart constaté sur les recettes fiscales ne serait pas tant interpellant s'il s'agissait d'un écart uniquement ponctuel. Or, les comptes des années précédentes montrent presque tous un delta positif plus ou moins important:

- 2021: + CHF 6.2 millions
- 2019: + CHF 8.4 millions
- 2018: + CHF 12.8 millions
- 2017: + CHF 17.3 millions
- 2016: + CHF 9.9 millions
- 2015: + CHF 2.5 millions
- 2014: + CHF 1.6 million

Ainsi, sur les neuf derniers exercices comptables, toutes les années ont connu des recettes fiscales supérieures au budget, à l'exception de l'année 2020, pour des raisons assez évidentes.

Bien sûr, il peut paraître raisonnable d'agir tel le Scapin de Molière qui s'attend toujours au pire pour imputer à la bonne fortune les malheurs annoncés qui ne sont pas arrivés, mais de tels écarts répétés sur autant d'années montrent que la méthode utilisée pour prévoir les recettes fiscales, basée sur les données transmises par le Service cantonal des contributions, souffre d'un biais évident. La Ville de Fribourg n'est d'ailleurs pas la seule concernée, les assemblées communales qui se succèdent un peu partout dans le canton en sont la preuve, de même que les résultats du Canton lui-même.

En fait, ce n'est pas tant le fait que les résultats sont meilleurs que prévu qui pose problème que le fait que ces chiffres sont ensuite utilisés pour construire le budget dans son ensemble, mais également pour la réactualisation du plan financier. Il nous paraît ainsi essentiel que le Conseil communal et le Service des finances réévaluent la pertinence des hypothèses utilisées pour la prévision budgétaire des recettes fiscales. En effet, comment peut-on faire des prévisions un tant soit peu sérieuses pour les cinq prochaines années si les recettes fiscales, qui représentent plus des deux tiers des recettes de la commune, sont évaluées de manière aussi imprécise? "Garbage in - Garbage out".

J'en viens maintenant à quelques points particuliers. Le prélèvement de CHF 4 millions sur la provision PF17 alors que le budget prévoyait CHF 6 millions. Cette provision, nous le disons depuis plusieurs années, a été surévaluée dès le départ et doit être dissoute au plus vite. Nous ne voyons aucune justification à ce changement par rapport au budget si ce n'est la volonté de tirer artificiellement vers le bas le bénéfice. L'augmentation de la provision relative à la décharge de la Pila nous paraît en revanche tout à fait justifiée et conforme à ce risque majeur pour la Commune.

Ces considérations étant faites, la question qui en découle est: et maintenant?

La tentation serait grande, bien sûr, de se dire que l'argent est là et que nous pouvons dépenser sans compter, investir sans limite et sans priorisation, créer des EPT à la pelle. Nous encourageons au contraire le Conseil communal à poursuivre ses efforts de maîtrise des charges, en particulier de poursuivre les démarches entreprises au début de cette année avec les différents Services communaux. Alors oui, dépensons et investissons là où cela est nécessaire, notamment en remettant dans le plan financier la piscine qui en avait disparu cette année, mais toujours à bon escient, sans céder à la fièvre dépensière et sans faire un Black Friday des finances publiques.

Sur le plan des recettes, il nous paraît essentiel de revoir à la baisse le coefficient de l'impôt communal, à tout le moins pour un temps limité, quitte à le remonter si la situation devait se détériorer dans les années à venir. En tout état de cause, les contribuables de la Ville, les citoyens comme les entreprises, paient aujourd'hui beaucoup trop d'impôts par rapport aux besoins. Nous savons tous qu'il est presque impossible de revenir en arrière une fois qu'une nouvelle dépense est décidée. Aussi, utiliser la variable fiscale comme variable d'ajustement nous paraît bien plus raisonnable sur le long terme.

Nous le savons, la situation qui est la nôtre aujourd'hui ne durera pas nécessairement éternellement. Le fait qu'une poignée d'entreprises paient à elles seules 80% des recettes fiscales des personnes morales fait planer une épée de Damoclès sur les comptes communaux. Le départ de l'une d'entre elles aurait bien sûr des conséquences très importantes pour la Commune: un seul être vous manque et tout est dépeuplé. Aussi, nous encourageons le Conseil communal à poursuivre ses efforts pour maintenir l'attractivité de la ville pour les entreprises, notamment par une fiscalité attractive et par une politique de mobilité qui n'agisse pas comme un repoussoir.

D'autre part, il s'agira de veiller à conserver des terrains stratégiques propres à accueillir des entreprises d'une certaine envergure. L'utilisation future du site de la caserne de la Poya en fera notamment partie. Prenons exemple sur notre grande voisine du Sud fribourgeois dont le développement économique ces dernières années est tout bonnement remarquable.

Je conclurai brièvement sur le rapport de gestion. Un grand progrès a été réalisé ces dernières années sur la forme de ce document, notamment grâce à une harmonisation des contenus entre les différents services. Malheureusement, si ce rapport est un très bon outil de communication à l'attention du grand public, il ne remplit pas complètement nos attentes quant à ce que devrait être un rapport de gestion, qui ne devrait pas se contenter d'évoquer des faits et de présenter des chiffres, mais également d'avoir une réflexion sur ces éléments, d'en tirer un bilan de l'action de la commune, de l'atteinte des objectifs et finalement de se projeter dans l'avenir. Nous invitons le Conseil communal à travailler dans cette direction.

Ces différentes considérations étant faites, nous accepterons les comptes 2022 de la Ville de Fribourg et nous prenons acte du rapport de gestion.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). J'ai été interpellé ce matin par un collègue de travail qui n'habite pas la ville: "Que va faire Fribourg de tout son argent? Vous allez bientôt finir comme Godel". Je lui ai répondu: "Ecoute, mon cher ami, tu as tout à fait raison, c'est la question que je poserai ce soir devant le Conseil général".

Les années se suivent et se ressemblent, je pourrais même dire se ressemblent trop. On ne peut évidemment que se réjouir de cet excellent résultat qui prouve, je le dis juste au passage, que l'octroi d'une ristourne d'impôts telle que proposée par le CG-PCS au budget 2023 eut été parfaitement justifiée. Après cette succession de résultats bénéficiaires, la Ville de Fribourg doit aujourd'hui faire des choix plus stratégiques. On ne peut pas se contenter simplement de se frotter les mains ou de se taper le ventre. Nous devons nous pencher sérieusement sur trois problématiques:

1. Comment parvenir à des budgets plus ajustés en termes de recettes fiscales? Quelle méthode, quel moyen développer? Faut-il se détacher "des recettes" -dans les deux sens du terme- de l'Etat? Je n'ignore évidemment pas la difficulté de l'exercice mais il faut s'interroger. On peut aussi s'interroger sur la pertinence de l'état au 30 septembre puisque cet état prévoyait à l'époque un bénéfice tout à fait raisonnable de CHF 3 millions, qui n'aurait pas posé de gros problèmes. Je note quand même au passage la bonne tenue du budget général qui est dans la cible. Je pense donc qu'il ne faut pas nier cela non plus.
2. Comment utiliser les moyens disponibles? Avec ce bénéfice de CHF 24 millions et une fortune de CHF 168.8 millions, il devient effectivement difficile de se justifier auprès des contribuables. Deux possibilités sont ouvertes:
 - la baisse d'impôt à laquelle le groupe CG-PCS s'opposera au motif principal qu'elle profiterait avant tout aux plus riches et peu aux petits revenus qui forment plus de la moitié de nos contribuables.
 - nous proposons plutôt de notre côté des ajustements ciblés dans le domaine social et environnemental. Nous pouvons penser à l'accueil de la petite enfance, aux accueils extrascolaires, aux sports, à la culture, au bilinguisme scolaire, à la politique foncière active, aux logements, à la transition énergétique, à la mobilité douce, etc. J'en ai sûrement oublié quelques-uns.

Cela veut donc dire que nous viendrons au budget avec des propositions tout à fait concrètes dans ce cadre-là et pas seulement CHF 10'000.- par ci ou CHF 5'000.- par là, mais de véritables engagements qui permettent vraiment de changer des choses.

3. Le troisième problème est celui de la réalisation des investissements. Cette année encore nous n'utilisons que le tiers des crédits disponibles. Depuis dix ans, moins de la moitié des projets ont été réalisés. Comment sortir de ce retard chronique? Le rapport de gestion devrait en analyser beaucoup plus sérieusement les raisons. Invoquer des questions de procédure ou de conjoncture ne suffit pas vraiment.

Je vous signale les tableaux de la page 40 et 41 du rapport. Je trouve qu'ils sont carrément choquants. Si vous regardez les statistiques, vous verrez que les dépenses sont à la moitié de ce qu'elles pourraient être. Pour plus d'efficacité, il faudra probablement réfléchir à une nouvelle répartition des tâches et des services au sein de l'administration et peut-être aussi au sein du Conseil communal. Il s'agit d'améliorer les compétences et les capacités.

Je terminerai en reconnaissant évidemment que s'il faut être optimiste, il ne faut pas non plus être euphorique. Un risque fiscal important existe par le fait que nos revenus dépendent d'un petit nombre d'entreprises et qu'en cas de départ l'impact serait lourd, nous faisant passer d'un coup dans les chiffres rouges. C'est aussi une des raisons d'ailleurs pour lesquelles il faut s'opposer à la baisse d'impôt.

Pour conclure, beaucoup de choses se décideront donc dans le cadre budgétaire. Le groupe CG-PCS sera très attentif à donner à la population la possibilité de bénéficier concrètement des bons résultats des années précédentes.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Notre groupe Le Centre/PVL a examiné les comptes 2022 et remercie la Direction des finances, et l'administration communale plus largement, pour le travail et salue tout particulièrement la transparence et la clarté dont elles ont fait preuve.

Résumé des résultats 2022

La Ville avait tablé pour 2022 sur un déficit de CHF 3.1 millions. Pourtant, c'est avec un bénéfice de CHF 24 millions, huit fois plus que ce qui était prévu, cette année encore record, que la Ville clôt ses comptes. Encore une fois, le résultat dépasse de loin, de très loin, de très très loin, les prévisions budgétaires, peu rigoureuses, ce qui n'a rien de réjouissant. Si l'on constate avec une pointe de soulagement une baisse de l'écart par rapport aux comptes 2021, le bénéfice s'élevait alors à CHF 37.1 millions, il n'y a pourtant pas de quoi se réjouir.

Principes régissant la politique financière

Avant de me livrer pour la première fois à cet exercice, j'ai commencé par consulter le texte légal pour savoir ce que la loi prévoit puisque que l'activité des collectivités publiques est limitée à ce que le cadre légal autorise et prévoit. J'ai trouvé la réponse à l'article 1 alinéa 2 de la LFCo qui indique que la loi a pour objectif de promouvoir une politique financière et une gestion administrative conformes aux principes d'un usage économe et efficace des fonds publics, tout en garantissant l'équilibre financier.

- Heureusement pour nous, il n'y aura pas de "bataille de juristes" ce soir puisque la notion d'équilibre financier est une notion juridique déterminée. La loi l'a définie dans les termes suivants: c'est la garantie de l'équilibre entre les charges et les revenus. Concrètement, ce principe consacre d'une part l'interdiction du déficit (lorsqu'il y a plus de dépenses que de recettes) et d'autre part l'interdiction de l'excédent (il ne doit pas y avoir plus de recettes que de dépenses). Nous constatons ainsi que les comptes 2022 présentés étant très, et même trop, largement excédentaires, on peut se demander si le Conseil communal

remplit encore son mandat légal. Je me suis souvenue d'une phrase, d'un titre pour être précise, dont j'ai pris connaissance dans le communiqué de presse du Conseil communal du 16 mai 2023 pour l'annonce de cette "performance", qui m'avait vraiment étonnée, encore plus à la lumière de cette définition, et je cite: "la situation la plus saine jamais connue". Nous l'avons encore entendu ce soir à plusieurs reprises. Non contente de ne pas maîtriser l'art de la gestion budgétaire, et j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un problème de gestion budgétaire et non d'un problème de gestion financière, la Ville se gargarise de son déséquilibre. C'est plutôt déconcertant.

- La loi définit également ce qui est entendu par emploi économe des fonds: cela consiste à vérifier si les dépenses prévues sont nécessaires et supportables. Là encore, à y regarder de plus près, on constate une sérieuse carence de la Ville en la matière.
 - o Notre Ville ne sait pas fixer des priorités et se perd dans des projets jamais réalisés. En percevant un impôt, que ce soit pour les personnes physiques ou morales, la Ville s'engage auprès des personnes contributrices à dédier les revenus aux projets planifiés.
 - o Notre groupe constate qu'en ville de Fribourg, l'engouement pour les crédits d'engagement est très important, mais qu'un jour, peut-être, il faudrait songer aux réalisations.
 - o Le tableau présenté en page 41, et je rebondis sur ce que mon préopinant a dit, est accablant: on constate que le problème des écarts de planification ne fait que de s'accroître avec le temps et on se demande quand est-ce que le Conseil communal va réussir à réduire cet écart. À quel moment les réalisations deviendront-elles une priorité? La planification n'est pas raisonnable.
 - o Et que dire du survol du compte des investissements en pages 146 et suivantes qui révèle parfois un gouffre abyssal entre le montant des crédits d'engagement votés, par exemple CHF 6 millions pour la Police locale et la mobilité alors que pour l'heure plus de CHF 4 millions restent ouverts? Il y a aussi de tels écarts de montants qui sont constatés pour l'urbanisme et l'architecture avec plus de CHF 193 millions de crédits votés et CHF 65 millions encore ouverts.
 - o Que dire encore des charges de personnel qui excèdent les 25%? La moyenne suisse se situe en deçà de ça. La Ville de Fribourg se situe au-delà de la moyenne suisse et tant pis si ça effraie nos voisins -et pour les personnes qui ne l'auraient pas compris, je fais référence à l'échec cuisant du projet de fusion-

Malgré cela, dans un esprit constructif et pour soutenir l'effort de réduction du bénéfice constaté par rapport aux comptes 2021, notre groupe devrait accepter les comptes 2022. Notre groupe proposera, formulera une demande pour une baisse d'impôts limitée dans le temps avec un volet social qui sera détaillé lors d'une prochaine séance.

Pour ma part, je pense que les habitant-e-s de la Ville doivent sérieusement s'inquiéter du constat posé par notre exécutif, à savoir que nous sommes dans "la situation la plus saine jamais connue". C'est à partir des faux constats que l'on prend les mauvaises décisions.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Je poursuis le rapport du groupe libéral-radical concernant le rapport de gestion.

Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du rapport de gestion ou plutôt d'activités 2022 et son rapport avec les compléments d'informations. Notre groupe a apprécié sa version devenue plus lisible ainsi que l'intégration de nouveaux graphiques qui permettent une compréhension rapide. Comme on le dit souvent: une image vaut mieux que mille mots. Nous remercions d'avoir encore facilité la lecture en intégrant les QR-codes pour diriger rapidement les lecteurs vers des compléments d'informations. Wir freuen uns natürlich auch sehr, dass der diesjährige Jahresbericht in beiden Sprachen erhältlich ist.

Notre groupe regrette cependant le manque d'informations concernant la santé économique de notre ville. En effet, dans ce rapport, la place de l'emploi et de l'attractivité de la ville sont tout bonnement absents. Après deux années de pandémie et la guerre en Ukraine qui s'ensuit de l'inflation importante, nous aurions espéré avoir une meilleure vision du tissu économique. De même que le rayonnement si important au Conseil communal, qui est décrit comme un chapitre complet dans le programme de législature, n'est pas mentionné.

Lors de la présentation du programme de législature, M. le syndic nous avait expliqué la nouvelle méthodologie de travail. Nous espérons qu'à l'avenir le rapport de gestion sera mieux mis en corrélation avec ce programme.

Le programme de législature n'ayant pas intégré d'objectifs mesurables, quantitatifs et qualitatifs et dans le temps, nous souhaiterions qu'un système soit mis en place pour avoir une meilleure vision sur ces objectifs, bien que cela ait été expliqué par M. le syndic avec le bilan de mi-législature. Nous attendons donc cela avec impatience.

Cependant, nous avons deux petites remarques à noter:

- Les chiffres les plus intéressants et néanmoins alarmants, notamment sur la suppression du nombre de places de parc en ville, sont en annexe.
- Nous sommes un peu perplexes sur certaines statistiques étant donné que le rapport de gestion indique qu'à la fin de l'année il y avait 41'133 habitant·e·s et les statistiques communales du Bulletin 1700 indiquaient 41'089.

Nous regrettons le manque d'informations sur l'Agglomération et sur Bluefactory Fribourg-Freiburg SA qui ne se trouvent que très partiellement résumées dans différentes parties. Ces deux organisations présentent des rapports annuels publics. Serait-il possible de recevoir une petite communication par mail lorsque ces rapports sont disponibles avec un lien direct?

Enfin, notre groupe regrette que les 40 ans du Conseil général n'aient pas même été mentionnés dans l'édito ou dans la rubrique Conseil général.

Nous remercions les collaborateur·rice·s, les chef·fe·s de Secteurs et de Services pour la rédaction de ce rapport. Nous prenons ainsi acte de ce rapport de gestion.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL). C'est avec intérêt que le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du rapport de gestion 2022. À la lecture de ce dernier, nous avons eu le plaisir de constater que sa nouvelle forme est plus légère et plus agréable à lire. L'organisation claire du rapport en 13 points donne une bonne vision d'ensemble. Les différents chiffres, graphiques et illustrations rendent également la lecture agréable. Il est appréciable de pouvoir observer ce qui se passe dans notre commune en tournant ces quelques pages.

Si ce document doit être effectivement considéré comme un rapport de gestion, différents éléments nous manquent. Il y a certes une bonne mise en bouche avec la lecture de l'avant-propos mais où sont les objectifs et où en est-on dans le chemin pour les atteindre? Peut-être aurait-il fallu davantage se baser sur le programme de législature à la rédaction du rapport de gestion? Quelles étaient les grandes priorités du Conseil communal pour l'année 2022? Ont-elles été atteintes? Comment ces objectifs ont-ils été mesurés? Quelques questions qui, à la lecture de ce document, restent sans réponse. Il est bien annoncé dans l'avant-propos que le Conseil communal s'est appuyé sur son programme de législature mais ce document s'apparente davantage finalement à un rapport d'activité qu'à un réel rapport de gestion.

Les ambitions et les objectifs mentionnés sont malheureusement dissimulés dans différents chapitres. Quelques exemples:

- le pictogramme avec la charte de la durabilité pour la Ville de Fribourg;
- la stratégie "Grandir en ville de Fribourg";
- le démarrage de la stratégie lumière et encore d'autres.

D'ailleurs, s'agissant de la durabilité, étant un aspect transversal (ou en tout cas ça devrait l'être), n'aurait-il pas été pertinent d'en faire un chapitre à part entière ou en tout cas de la mettre plus en valeur dans ce rapport de gestion?

Le groupe Le Centre/PVL remercie et félicite le Conseil communal et les différents Services pour la mise en page d'un document agréable et offrant une très bonne vue d'ensemble de ce qui s'est déroulé en 2022. Nous restons tout de même sur notre faim pour les raisons que je viens de mentionner. Comme vient de le mentionner M. le syndic, un bilan de mi-législature nous sera soumis et nous nous réjouissons de le découvrir.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Parpan Mario (CG-PCS). J'ai étudié avec attention et grand intérêt le rapport de gestion du Conseil communal et le remercie pour toutes ces informations qui peuvent et qui doivent intéresser un grand public.

Natürlich bin ich erfreut, dass der Bericht vollständig in beiden Sprachen erschienen ist und dass die pragmatische Zweisprachigkeit in unserer Gemeinde immer mehr zu etwas Selbstverständlichem wird.

Ich werde nicht alles wiederholen was bereits gesagt worden ist, sondern möchte mich auf das Kapitel des Generalrates konzentrieren. Gestatten Sie mir – auch aus der Perspektive des letztjährigen Präsidialjahres – hier besonders auf dieses Kapitel einzugehen. Im Wissen darum, dass es sich um den Geschäftsbericht des Gemeinderates und nicht des Generalrates handelt, wäre es doch wünschenswert, im Kapitel "Generalrat" das Profil unseres Rates deutlicher zu umreißen.

Im Rahmen des Jubiläums zum 40. Jahr des Generalrates in seiner heutigen Form wurde auch im Rahmen der entsprechenden Arbeitsgruppe der Wunsch geäußert, dem Generalrat in der öffentlichen Wahrnehmung ein Gesicht zu geben, seine Aufgaben und Kompetenzen bewusster zu machen und ihn auch als Ansprechpartner für Wünsche und Ideen der Bevölkerung zu profilieren. Erinnerung sei an die Aktion mit den Schulen und den daraus entstandenen Plakaten zur Zukunftsgestaltung unserer Stadt.

Ich meine, dass der vorliegende Geschäftsbericht ein Forum wäre, diese Bestrebungen voranzutreiben. Im Hinblick auf die Revision des Gesetzes über die Gemeinden scheint mir das mehr als wünschenswert und sinnvoll.

Hier konkrete Vorschläge wie das gemacht werden kann:

Es fehlt meines Erachtens ein Organigramm mit dem Büro, Sekretariat und den Kommissionen des Generalrates.

Unter dem Abschnitt C "nombre des séances et principaux objets traités" kann die Funktion des Generalrates viel deutlicher gemacht werden, indem seine Beschlüsse aufgeführt werden, oder wenigstens die wichtigsten davon, anstatt nur die behandelten Themen. So wie der Bericht im Moment daherkommt, wird dem Lesenden nicht einmal klar, dass der Generalrat das Budget beschliesst oder dass er den Kauf des ehemaligen Gutenbergmuseums letztlich genehmigt hat.

Ebenfalls müsste ersichtlich werden, dass der Generalrat durch seine Präsidentin auch repräsentative Aufgaben übernimmt und an welchen Anlässen der Generalrat diese Repräsentation wahrgenommen hat.

Des Weiteren sollte auch Erwähnung finden, in welchen Verwaltungsräten und Organisationen der Generalrat Delegierte hat und wer diese Vertreterinnen sind. Wie ich in Erfahrung gebracht habe, wird das Kapitel Generalrat im Geschäftsbericht vom Sekretariat des Generalrates vorbereitet. Unser Sekretär, Hr. M. Maridor, hat mir bereits zugesagt, dass er mein Anliegen für den kommenden Geschäftsbericht aufnehmen will und ich glaube davon ausgehen zu können, dass der Gemeinderat diesem Anliegen sicherlich positiv gegenübersteht. Trotzdem bin ich ihnen dankbar, wenn der Gemeinderat dazu kurz Stellung nehmen könnte.

Rugo Claudio (PA). Comme d'habitude, cela sera un peu un méli-mélo. On connaît mes prises de parole, je les assume. Excusez-moi parce qu'effectivement j'ai survolé ces deux documents et de ce survol, j'en ai tiré des conclusions que je partage.

Méli-mélo juridique, je me suis un petit peu organisé. Le point 1, c'est par un langage imagé que je vais vous le donner. Demain matin, à 11.30 heures, en général c'est l'heure de l'apéritif. Je me dirigerai vers un bar en Basse-Ville. Dans mon portemonnaie j'aurai CHF 100.- pour boire soit un café, soit une bière, cela dépendra de l'heure à laquelle je me réveillerai. Et puis, en face de moi je rencontrerai un copain. La bière blanche coûte CHF 4.20 à l'Ours, CHF 5.- aux Arcades qui est un bistrot socialiste, CHF 5.50 là-bas. Bref, je reviens, je crois que j'ai du temps encore. Ce copain, je lui demanderai de me prêter CHF 5.- pour que je puisse boire ma bière. Moi, avec mes CHF 100.- dans la poche, est-ce que j'oserai lui demander CHF 5.- pour boire ma bière? Eh bien, c'est exactement comme ça que le Conseil communal traite les affaires financières. A chaque fois que l'on nous présente un objet, à chaque fois il dit: on va emprunter! C'est une grave erreur parce que chaque emprunt, même si le taux d'intérêt est minime, excepté pour la FIFA où il y a eu je pense des commissions en dessous de table, en général même pour un petit emprunt on doit payer un intérêt. Si on a CHF 100.- en poche, dépensons-les. Ensuite, lorsque l'on aura dépensé les CHF 100.-, on pourra éventuellement emprunter encore une fois CHF 5.-.

Cela a été développé par Mme Valentine Mauron, pourquoi la Ville finance-t-elle ses réalisations par l'emprunt, alors qu'elle cache dans son bas de laine chaque million pour M. D. Krienbühl, chaque franc pour les autres, et, pour M. C. Rugo, chaque centime. Cela sera un deuxième sujet. Je vous rappelle à ce sujet les CHF 1.- dadaïstes proposés au mois de décembre qui ont été refusés par l'entier des membres du Conseil général.

J'en arrive au point 3 qui concerne le langage inclusif et moi je dis la pratique grammaticale inclusive parce que dans toutes ces rubriques j'ai pu dénombrer le nombre de chefs et le nombre d'autres cheffes. Nous avons trois cheffes de Services sur quatorze qui sont de la gente féminine. Le Conseil communal est encore loin de l'équité. C'est un thème important, intéressant et surtout que c'est à la Cohésion sociale que l'on trouve une cheffe de Service et c'est encore une fois à la cheffe de Service des ressources humaines de choisir encore, bon an mal an, de nommer soit un homme, soit une femme. Pour l'équilibre, je trouve donc que cela serait bien. D'ailleurs, dans la brochure il y a le nombre de personnes, hommes ou femmes, et le nombre d'habitants étrangers ou citadins alors qu'il faudrait savoir le nombre de personnes étrangères masculines et le nombre de personnes étrangères féminines pour pouvoir tirer d'autres conclusions. On a donc là un rapport de 1 sur 4 pour les femmes et 3 sur 4 pour les hommes. Là, c'était pour le point 3.

Le point 4 qui est un peu aussi un méli-mélo concerne le Génie civil, chapitre 5. On voit qu'il n'y a pas de Service juridique. C'est le point suivant. Il y a un Service juridique qui était occupé par une personne quand j'ai commencé la politique, c'était M. Richard Jordan. Il était d'ailleurs à la fois le chef de Service et à la fois le juriste puisqu'il était seul. Aujourd'hui, on arrive ... on peut lire ... je vais ouvrir le document pour vous donner les chiffres justes, on arrive à 4.3 juristes. Cela fait déjà 5.3 et il y en a encore un qui s'est caché parce que l'on a vraiment besoin d'un juriste au Service social. Au Service social, il y en a un de plus. Voilà, ça c'est un petit détail alors qu'au Cadastre il n'y a pas de juriste. Il aurait fallu en avoir un parce que lorsque l'on a voté le budget pour faire le parking à Saint-Léonard, tout de suite on a mis la faute sur celui qui réalisait alors que la faute était à l'intérieur, à l'intérieur des projets. La dalle n'a pas été assez grande. La personne a été congédiée et c'est la Ville qui a perdu, je crois, d'après mes informateurs, après peut-être que je me trompe. Il y a d'autres informations aussi sur le Schoenberg qui sont pareilles. Je veux dire c'est un peu olé-olé, méli-mélo.

Je suis au point 5, je continue avec le Service juridique ... j'en ai déjà parlé. Les Ressources humaines, c'est très intéressant. En 2016, le Parti des Artistes a voté pour l'introduction d'une personne nominative pour les cas de mobbing. Dans aucun rapport, cela n'existe pas. Cela n'existe pas à Fribourg. D'ailleurs, je crois que le Service se faisait à Marly comme si à Fribourg on ne trouve pas de personne qui s'occupe du mobbing. On n'a pas de bureau, on doit aller ailleurs, à Marly. Justement, là c'est un peu léger, comme le dossier des contrats à durée indéterminée mais on s'attèlera à ça par un prochain postulat tout prochainement qui sera déposé, je l'espère, en septembre.

On va féliciter M. A. Brodard et son équipe, mon ancienne élève aussi, Mme Hoang Anh Nguyen, pour la réalisation impeccable de ces fascicules et de ces chiffres. Je donnerai quand même un tout petit détail encore sur les comptes en page 5. J'aurais pu intervenir à ce moment-là, mais au budget 2022 on a une fois, une fois justement dans tous ces chiffres, dans toute la colonne budget 2022 on n'a qu'une fois des centimes qui s'écartent des 5 et des 10 centimes. On arrive donc aux sous rouges et les sous rouges, on en trouve aux Finances avec un 38 et un 73. On n'en a donc qu'une fois. Par contre, dans les comptes 2022, on a neuf fois des sous rouges sur la colonne de droite. C'est bizarre. En comptabilité, moi, j'ai toujours appris que l'on arrondissait. En principe, c'est difficile d'arrondir. Ensuite, on a treize fois des sous rouges dans la colonne de gauche, dans les charges. Cela sera détaillé sur les sous rouges, je reprendrai la parole à ce sujet.

Pour terminer, je me suis aussi attelé à remarquer toutes les heures supplémentaires payées. Bien sûr, on ne peut pas savoir combien il y a d'heures vu que l'on met des indemnités dedans. Il faudrait séparer les indemnités du nombre d'heures supplémentaires. Il faudra d'abord nous dire à quoi servent ces indemnités, quelles sont-elles? Quand cela devient du régulier, si chaque année, dans la même colonne, on met CHF 4'000.- d'heures supplémentaires, au bout d'un moment, ce ne sont plus des heures supplémentaires, se sont des heures supplémentaires obligatoires. D'ailleurs, on n'a pas le droit de les budgétiser pour ça mais vous avez quand même fait une ou deux erreurs. Je vais les souligner lorsque l'on sera dans chaque rubrique.

Je crois que j'ai terminé, si jamais j'interviendrai sur le moment.

Collaud Gérald (CG-PCS). Suite à l'annonce de ce bénéfice de CHF 24 millions, qui suivait celui de l'an passé de CHF 37 millions, j'ai contacté mes collègues des autres groupes politiques pour envisager de pouvoir redonner tout ou partie de ces impôts aux habitant-e-s de la ville.

Malheureusement, en raison de positions parfois dogmatiques, parfois électoralistes aussi ou d'autres raisons encore, je n'ai pas réussi à obtenir un consensus qui aurait permis de satisfaire tout le monde dans ce conseil. Peut-être aussi n'ai-je pas été assez convaincant.

Quoi qu'il en soit, j'en suis désolé et je m'en excuse auprès de la population qui, de mon point de vue, aurait mérité un coup de pouce dans cette période toujours difficile avec en particulier l'inflation, le cout des énergies, les primes de l'assurance maladie et j'en passe.

Je ne peux qu'espérer que le Conseil communal nous fera des propositions qui iront dans le sens du soulagement de la population lors du prochain budget qui nous sera présenté cet automne. A défaut, comme le disait déjà mon collègue de groupe, nous ferons des propositions concrètes.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je profite du rapport de gestion pour poser cinq questions à la directrice du Dicastère de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale et m'excuse par avance pour ...

La présidente. M. J.-T. Vacher, on va passer ultérieurement à l'examen de détail. Est-ce que vos questions ne seraient pas plutôt pour l'examen de détail?

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Mes questions n'ont pas de rapport directs à des chapitres particuliers. Je m'excuse par avance de ne pas avoir pu les communiquer plus tôt. Si une réponse ne peut être donnée aujourd'hui, je serai bien entendu pleinement satisfait d'avoir des compléments lors de la prochaine séance, certaines questions ayant une portée assez large.

1. À la page 27 du rapport, on peut lire que "Cinq des six accueils ont atteint leur capacité maximale pour la rentrée 2022/2023 et que des réflexions sont en cours pour permettre d'absorber la demande". Où en est la situation? Que manque-t-il au Conseil communal pour augmenter l'offre en termes d'accueils extrascolaires?
2. Par ailleurs, on entend aussi beaucoup parler du manque d'enseignants primaires. Quelle est la situation dans notre commune? Connaissons-nous un risque de manque d'enseignants?
3. Par rapport au paragraphe à la page 29, on apprend la mise en place de permanences à disposition des enseignants. On a aussi des études sur les violences dont sont victimes les enseignants. Quelle est la situation en ville de Fribourg? Combien de situations déplore-t-on?
4. Concernant la santé mentale des jeunes générations lourdement éprouvées par le covid-19, quelle est la situation en ville de Fribourg? Quelles mesures ont été mises en place afin d'accompagner au mieux les jeunes?
5. Finalement, on observe dans le chapitre Aide sociale sur les mesures d'insertion sociale que celles-ci ne cessent de baisser ces dernières années alors que l'on nous parle d'inflation, de baisse du pouvoir d'achat et d'augmentation de la pauvreté. Cette baisse se produit depuis 2017. Est-ce que dans la pratique, vous estimez qu'il y a peut-être des modifications législatives qui seraient nécessaires afin que l'aide sociale puisse pleinement assumer sa mission?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale et de l'aide sociale. Merci pour ces questions, M. J.-T. Vacher. J'y réponds comme je peux directement et je compléterai la prochaine fois avec plus de détails.

La première question concerne les accueils qui atteignent, aujourd'hui, leur capacité maximale. Vous vous rappelez peut-être, il y a quelques sessions, on vous a présenté le plan directeur des infrastructures scolaires et on va pouvoir répondre à vos questions dans le plan intermédiaire qui a été annoncé pour la mi-législature. On est en train de faire toutes ces planifications. Aujourd'hui, je n'ai pas de réponses concrètes. Vous trouverez donc les réponses dans le plan intermédiaire sur les infrastructures scolaires.

Deuxième question: il y a-t-il un manque d'enseignants primaires? Comme vous l'avez constaté, il s'agit d'un phénomène général. Je n'ai pas d'informations concrètes qui ne concernent que notre commune. Vu que les enseignants sont tous engagés par le Canton, je vous propose de poser votre question directement à la Direction cantonale.

La troisième question, je ne l'ai malheureusement pas comprise. Pourriez-vous la répéter?

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). A la page 29, on apprend qu'il y a une mise en place de permanences destinés aux enseignants. Parallèlement à ça, on voit qu'il y a, depuis le début de l'année notamment, différentes études qui sont sorties sur les violences dont sont victimes les enseignants. Ma question était de savoir, au niveau de la ville: quelle était la situation, qu'est-ce qu'il en est, y a-t-il beaucoup de recours à cette aide? Etc.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale et de l'aide sociale. A cette question, je vais vous répondre la prochaine fois pour pouvoir étoffer un petit peu les détails.

La santé mentale des jeunes était la quatrième question. C'est donc un sujet qui est évidemment à l'ordre du jour mais surtout au niveau cantonal. Vous êtes au courant qu'un Copil ad hoc a été mis en place par l'Etat, aussi suite au covid-19, pour réfléchir à ces problématiques. La Ville, à travers son Secteur de la cohésion sociale, est aussi en lien avec ces personnes, avec les spécialistes aussi au niveau du Canton. Nous traitons ce sujet dans les compétences communales que nous avons. Vous connaissez donc les projets que nous planifions pour les jeunes. Au niveau de la santé mentale directement, nous avons la Psychologie scolaire évidemment qui intervient, de même que la Médecine scolaire. Ces services sont donc à disposition des jeunes et enfants qui en ont besoin.

La dernière question porte sur l'Aide sociale et plus précisément sur la diminution des mesures d'insertion sociale. Nous avons donné l'explication ou une explication qui résume un peu la situation dans le budget. C'est un phénomène qui est aussi observé dans beaucoup de villes et communes de Suisse. Ce n'est pas un phénomène propre à Fribourg. Je fais aussi partie du comité de l'Initiative des villes pour la politique sociale. C'est également un sujet à ce niveau-là, au niveau fédéral. Aujourd'hui, je ne peux pas vous donner de réponses sur la manière de réagir à cela, justement parce que ce n'est pas un phénomène propre à la Ville. C'est évidemment un constat que nous partageons avec les organisations qui agissent sur le terrain, par exemple Banc Public que nous soutenons au travers de subventions. Il n'y a donc pas une action concrète que je peux vous donner aujourd'hui. Par contre, le sujet est suivi par mon Service avec les statistiques. Nous attendons d'ailleurs dans ce contexte le prochain rapport sur la pauvreté du Canton qui devrait sortir ces prochains mois, je l'espère, et qui nous donnera peut-être un peu plus d'informations spécifiques à ce sujet.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.46 à 22.05 heures.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Je voudrais rappeler qu'il serait bien de respecter l'ordre du jour. S'il y a des interventions concernant des dicastères précis, cela serait mieux qu'elles se fassent au moment venu, de manière à regrouper les questions de l'ensemble du Conseil général sur ces dicastères.

La présidente. Merci pour cette remarque, M. G. Bourgarel.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je ferai juste quelques remarques au sujet des interventions. Tout d'abord, merci aux groupes pour leur positionnement.

J'aimerais attirer encore une fois votre attention sur le fait que le budget a été fait il y a 1½ an dans un contexte de multiples crises, qui appelaient évidemment à une certaine prudence. Cependant, le Conseil communal, comme la plupart des groupes, est évidemment préoccupé par l'écart, entre les comptes et le budget. Dieu merci, il est positif, mais ça pourrait tout à fait être l'inverse.

On a posé cette question au Conseil communal: comment être à côté de la plaque avec les entreprises? Tout d'abord, j'aimerais dire que la réelle bonne surprise, c'est l'amélioration concernant les personnes physiques. Cela veut dire qu'aujourd'hui nos ménages, nos contribuables et notre population ont une situation financière qui est meilleure. C'est aussi un des indicateurs et ça, c'est la vraie bonne surprise après les années que nous avons vécues.

Concernant les entreprises, on a plusieurs modèles. On a des entreprises qui ont régulièrement des résultats qui sont au-delà de nos espérances mais ce sont des chiffres qu'elles nous donnent ou que le Service cantonal des contributions nous donne. Elles augmentent donc petit à petit mais nous, on augmente moins rapidement dans notre planification. C'est une première explication. D'autres entreprises sont complètement asynchrones. On leur prévoit un excellent résultat, elles en font un à zéro. L'année suivante on prévoit zéro, elles font un excellent résultat. D'autres entreprises baissent gentiment mais plus rapidement que ce que l'on prévoit. Vous voyez donc bien qu'avec ces trois entreprises, quand il y a un écart, cela se chiffre en millions de francs directement. C'est extrêmement difficile à planifier et c'est ce qu'elles nous disent aussi.

Ensuite, je reviens sur les méthodes d'amortissement, respectivement les méthodes d'activation de nos investissements. Aujourd'hui, on active un investissement tout à la fin d'un projet. A l'Etat, c'est l'inverse, c'est activé tout au début, presque à la première facture. A notre avis, nous pourrions peut-être adopter une méthode intermédiaire et c'est ça que nous allons analyser pour les budgets suivants. Ensuite, je me méfie toujours de la relation entre le niveau des charges et l'évolution du nombre de contribuables ou de citoyens dans cette commune. On dit: Ah mais la population baisse, il faudrait baisser les charges. Alors, ce postulat suppose que l'on attribue toujours la même somme à chaque habitant-e. Or peut-être, mais cela je vous laisserai seul juge, parfois la population aurait peut-être aussi envie qu'il y ait plus de montant qui soient attribués à chacun de nos citoyen-ne-s. Attention donc avec cette relation entre les charges et la population.

Concernant les baisses d'impôt, je ne fais pas de commentaires supplémentaires. Cette thématique est une des variables qui est chaque année analysée dans le cadre du processus

budgétaire et surtout lors de la planification financière. Il est évidemment hasardeux de thématiser ce sujet hors du contexte complet.

Je terminerai peut-être en réexpliquant une fois qu'il faut complètement découpler les investissements de l'endettement. Cela n'a rien à voir. On ne va pas chercher des emprunts en rapport avec nos projets. On va chercher des emprunts lorsque l'on a besoin des liquidités. Cela veut dire que l'on n'a pas dans nos comptes, vous l'avez vu dans notre bilan, un emprunt qui s'appelle Bourg. Il y a des vagues de versements d'acomptes d'impôts, par exemple, ou il y a des creux. Au final, quand un emprunt arrive à échéance, c'est à ce moment-là que l'on se pose la question de savoir si on est dans le creux ou dans le haut de la vague. C'est à ce moment-là que l'on prend la décision ou non de contracter un emprunt. Si c'est très temporaire, on va faire un emprunt à court terme, sur quelques mois. Par contre, si c'est un emprunt de fonds, on va réfléchir à la nécessité de le refaire ou alors à de meilleures conditions. C'est uniquement dans ce cadre-là que l'on prend des décisions d'emprunts. Cela n'a rien à voir du tout avec les projets. C'est pour cela que chaque projet ou dans chaque message relatif à un projet vous avez la mention "est financé par l'emprunt" parce que cela donne l'autorisation à la Commune de contracter un emprunt si elle en a besoin. C'est juste ça, donc s'il vous plait, ne coupez plus ces deux thématiques.

J'ai terminé avec ces quelques considérations. Le reste de la discussion se fera probablement dans la lecture des chapitres et je passe volontiers la parole à mes collègues s'ils ont des remarques.

Steiert Thierry, syndic. J'aimerais remercier les intervenants qui ont salué la qualité du rapport de gestion. Effectivement, c'est le résultat d'un travail très important. On pourrait imaginer que de réduire le volume d'un rapport de gestion de 260 pages à 120 et ensuite à 70 puis à 65 est un travail facile, qu'il suffit de sortir un crayon rouge et de tracer. Ce n'est pas forcément aussi facile que cela. Je crois que l'on se rend vite compte que c'est un travail de longue haleine et surtout un travail très intense qui a été effectué afin d'harmoniser ce rapport de gestion, afin d'en faire quelque chose de lisible, quelque chose qui donne envie de lire, et plus simplement une compilation de textes produits par tous les Services. Il y a vraiment une coordination sérieuse derrière ce travail, derrière ce rapport de gestion. J'aimerais en particulier aussi remercier le Service de l'administration générale et surtout son Secteur de la communication qui ont œuvré pour arriver à ce résultat.

Plusieurs intervenants ont souhaité davantage de liens avec le programme de législature. Je crois que, je l'ai dit dans l'entrée en matière, la loi sur les finances communales, dans son article 19, dispose que par le rapport de gestion le Conseil communal fait état de ses principales activités et évolutions importantes durant l'exercice écoulé. Ce n'est pas forcément dans ce document que l'on introduit des indicateurs qui seraient en lien avec un programme de législature, mais c'est bien dans le bilan de mi-législature, respectivement dans le bilan de législature, qu'on le fait et qu'on le fera de manière très conséquente.

J'en profite aussi pour rappeler que le terme de "rapport de gestion", qui semble irriter certains intervenants, est tout simplement le terme qui figure dans la loi sur les finances communales. Ce n'est donc pas nous qui le choisissons.

Schliesslich zur Intervention von Hr. Generalrat M. Parpan. Ich denke, dass wir dem Generalrat mit der Doppelseite einen grosszügigen Platz eingeräumt haben. Man kann sich durchaus vorstellen noch das eine oder andere Element einzufügen. Ich möchte Hr. M. Parpan jedoch darauf hinweisen, dass sämtliche Ämter einen grossen Effort machen mussten um die Informationen in diesem Jahresbericht zu kondensieren und zu konzentrieren, eben damit man ihn lesbar macht. Wenn man nun den Platz bezüglich des Generalrates um 10 Seiten erweitert und alle anderen dazu antreibt die Seiten zu reduzieren, ist das Ziel nicht erreicht. Ich bin nicht der Ansicht, dass ihre Kritik gerechtfertigt ist. Der Generalrat kann durchaus auch selber ein Bericht publizieren, wenn er zusätzliche Informationen zu publizieren wünscht. Wir gehen davon aus, dass die Informationen im Jahresbericht im Grossen und Ganzen eigentlich umfassend sind und dies geht auch auf den Input des Generalrates zurück.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Je voudrais rebondir sur les propos de M. le conseiller général C. Rugo concernant le parking sur le site de Saint-Léonard et vous rappeler les faits.

Des fissures avaient en effet été relevées en divers emplacements des dalles de béton, ce qui avait conduit la Ville à refuser leur livraison. Dès les défauts constatés, les divers intervenants et leurs assureurs ont été réunis pour trouver une solution, avec l'aide d'un expert externe. Les négociations ont abouti et les couts des travaux de correction et des frais inhérents à ce sinistre estimés à CHF 1.1 million ont été pris en charge par les parties concernées. Ces opérations donc ne seront et n'ont jamais été financées par la Ville de Fribourg.

La présidente. Je constate qu'il n'y a plus de demande de prise de parole, nous avons donc terminé la discussion générale. Je constate aussi qu'aucune demande de renvoi n'a été faite. Nous passons à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion.

Nous examinerons chapitre par chapitre selon l'ordre des chapitres figurant dans le rapport de gestion, en abordant d'abord le rapport de gestion puis les comptes. Conformément à l'article 53 alinéa 3 du RCG, je donnerai tout d'abord la parole aux représentants concernés du Conseil communal et ensuite à la présidente de la Commission financière. J'ouvrirai ensuite la discussion de détail.

Nous terminerons par l'examen du projet d'arrêté. Enfin, je vous prie, pour que nous puissions tous suivre, de toujours mentionner distinctement le numéro de page et le numéro complet de la rubrique des comptes concernés par votre intervention. En ce qui concerne le rapport de gestion, je vous invite à donner le numéro de page ainsi que le numéro du chapitre correspondant.

Enfin, l'expérience a montré qu'il n'est pas inutile de rappeler que les amendements sur les comptes communaux ne sont pas possibles. Le Service des communes indique que le Conseil général ne peut qu'accepter ou refuser les comptes (art. 12 LFCo, état au 1^{er} janvier 2021). En cas de refus, le Conseil communal doit remédier aux éventuelles erreurs et resoumettre les comptes au Conseil général dans les 60 jours (art. 12 OFCo, état au 1^{er} janvier 2021). De plus, avec la nouvelle législation sur les finances communales, le rapport de gestion ne sera plus approuvé mais il en sera pris acte (art. 19 LFCo, état au 1^{er} janvier 2021).

Examen de détail

I. CONSEIL GENERAL

- a. Rapport de gestion (pages 8 et 9)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

QR-code (page 9 du rapport de gestion)

Page Maurice (CG-PCS). Je souhaite juste partager un petit constat que je fais à l'instant. Le code QR de la page 9 sur le Conseil général renvoie à la page du Conseil communal.

Rugo Claudio (PA). Ce soir, il y a eu trois élections aux commissions dont nous faisons état au Conseil général et je vous fais un petit historique de comment cela s'est déroulé, le nombre de Commissions que vous avez chacun. Monsieur ... qui a été élu aujourd'hui à l'Agglomération ou à une autre commission, j'espère que l'on n'aura pas à revoter d'ici une année ou deux lorsque vous vous désisterez. J'aimerais simplement rappeler, moi qui suis de l'extrême gauche, que c'est M. M. Vonlanthen de pair avec M. O. Collaud qui ont décidé de ne pas m'attribuer de place dans une commission, alors même que la droite ne s'est pas définie. Monsieur mon ami R. Fessler aurait dû insister parce qu'il y a un calcul qui va se faire et là-dessus un recours sera déposé à la Préfecture.

Steiert Thierry, syndic. Je n'ai pas de remarques sur ce chapitre. Par contre, si on lit bien la légende sur la page 9, le QR-code qui vient d'être mentionné tout à l'heure, il est écrit: "statistiques et informations complémentaires disponibles sur www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique 'rapports de gestion')". En fait, cela renvoie au rapport de gestion et celui qui s'intéresse à des statistiques complémentaires peut trouver ces statistiques à cet endroit-là. Ce n'est donc pas une erreur.

II. CONSEIL COMMUNAL

- a. Rapport de gestion (pages 10 à 12)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Commission sociale

Rugo Claudio (PA). Vendredi, il y a deux semaine en arrière, on m'apprenait qu'un siège était libre au sein de la Commission sociale de la Ville de Fribourg. Il est laissé libre par le désistement de M. C. Giller. J'ai donc proposé mes services à la Commission communale, je n'ai pas eu de réponse du Conseil communal, mais la loi est en parallèle. Cela veut dire qu'il y a 200 places dans les commissions et c'est le seul moment où on peut renflouer les caisses d'un parti. Je dois vous dire que je suis le seul parti et le seul politicien qui travaille bénévolement, étant donné que tous mes jetons de présence sont réinjectés sur YouTube, Facebook, les affiches, etc. Chacun de vous, vous touchez des commissions, vous touchez de l'argent et vous ne faites pas toujours le travail de détail jusqu'au centime près, jusqu'aux sous rouges, que je fais.

III. ADMINISTRATION GENERALE

- a. Rapport de gestion (pages 13 à 17)

Pas d'observations.

- b. Comptes (pages 74 à 77)

Pas d'observations.

IV. FINANCES

- a. Rapport de gestion (pages 18 à 23)

- b. Comptes (pages 78 à 81)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

2.3.1 Action en faveur des victimes de la guerre et nouvelle organisation (page 19 du rapport de gestion)

100.3638.01 Mesures d'urgence ukraine (page 25 des comptes)

Parpan Mario (CG-PCS). Un point très positif que j'aimerais soulever se trouve dans le rapport de gestion à la page 19.

Besonders positiv erwähnen möchte ich die Elemente, die aufzeigen, dass der Gemeinderat und die Verwaltung nicht nur einen Verwaltungsapparat steuern, sondern auch kurzfristig auf Herausforderungen und Ereignisse reagieren kann. Als Beispiel dafür sei die Aktion für die Kriegsoffer aus der Ukraine erwähnt, wo die Stadt Wohnraum für die Flüchtlinge frei gemacht hat und Mitarbeitende verschiedener Dienststellen sogar Freiwilligenarbeit geleistet haben und die Kulturprojekte im Zusammenhang und im Nachgang zu Corona wie das Labo urbain, die Ausstellung Open House und Coronarte.

Eine Frage, die sich mir stellt, betrifft den Handlungsspielraum des Gemeinderates für derlei Massnahmen. Aus Seite 25 der Botschaft zur Jahresrechnung weist der Gemeinderat einen Betrag von CHF 226'000 aus, der im Budget nicht vorhanden war. In früheren Jahren wurde dem Generalrat gelegentlich eine Botschaft vorgelegt, damit dieser solche dringenden und nicht vorhersehbaren Ausgaben nachträglich genehmigt hat. Die Rechtslage scheint sich in der Zwischenzeit verändert zu haben.

Hier meine Fragen:

- Auf welcher Gesetzesgrundlage beruht die Kompetenz des Gemeinderates Ausgaben ohne Genehmigung des Generalrats zu tätigen?
- Bis zu welchem Betrag sind solche Ausgaben ausserhalb des Budgets erlaubt?
- Wer funktioniert als Kontrollinstanz und wie führt diese ihre Aufgabe aus?

Endettement de la Ville (rapport de gestion)

Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL). Sur le chapitre Finances, je regrette personnellement qu'il n'y ait rien de mentionné sur le niveau d'endettement de la Ville, que cela soit pour une entreprise, un ménage ou une communauté. Il est important de pouvoir communiquer sur le niveau d'endettement d'une cité. C'est un des agrégats et un des indicateurs qui est terriblement important. Notamment, lorsque l'on a des disponibilités, l'une des premières priorités envisagées, c'est la réduction de la dette.

2.9.1. Statistiques des impôts (données 2020) - (page 22 du rapport de gestion)

Page Maurice (CG-PCS). J'ai une remarque sur le tableau de l'impôt sur le revenu, en page 22. Les tranches supérieures à CHF 140'000.- d'un revenu imposable ont disparu du tableau. Je ne sais pas si M. L. Dietrich peut nous donner des explications. Je pense qu'il y en a quand même quelques-unes.

240.3401.00 Intérêts passifs des engagements financiers (page 80 des comptes)

256.3637.00 Subventions communales versées aux privés (page 81 des comptes)

Rugo Claudio (PA). Je rebondis un petit peu comme mon préopinant sur la rubrique 240.3401.00 de CHF 1'839'450.04 en page 80. Ma question est double. Si on rembourse les dettes, cet intérêt baisserait. Est-ce que j'ai une juste compréhension de la compatibilité? L'autre chose, c'est pourquoi on a une kyrielle de sous rouges dans toute la comptabilité ce qui nous conduit à ... A notre époque, lorsque j'avais étudié au Collège Saint-Michel, baccalauréat de type E, on arrondissait, parfois même au franc, je crois. On entend des chiffres ici, chaque fois c'est arrondi à 5 centimes ou 10 centimes, et tout d'un coup on arrive-là avec 4 centimes, alors là cela sera peut-être le comptable qui pourra donner ...

J'ai une autre question concernant les subventions communales versées aux privés, rubrique 256.3637.00. Pourquoi subventionner à hauteur de CHF 92'000.- dans les comptes de 2021 et baisser de moitié à CHF 47'000.- Y a-t-il une raison?

Et attention Mme la présidente, j'ai des croix un peu partout. Si vous arrivez à aller un peu moins vite peut-être que je pourrai éviter de sauter des remarques.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je m'excuse mais je n'ai pas réussi à tout suivre, je suis encore en train de prendre des notes. Je vais essayer à répondre à toutes les questions, mais n'hésitez pas à me les reposer, ça a été assez vite.

Tout d'abord, pour répondre à M. M. Parpan, je vous remercie pour le vote en faveur de ces actions. Notre règlement sur les finances communales met une limite de dépassement des dépenses à CHF 200'000.-, je crois. Il faudrait vérifier mais allez vérifier peut-être sur les montants dans le règlement des finances communales. Il a donc été adopté par ce plenum ici.

Concernant les crédits supplémentaires ou les crédits additionnels, supplémentaires étant pour le fonctionnement et additionnels étant pour les projets. Les règles sont un petit peu différentes. Si on a un dépassement de crédit, ces crédits sont présentés lors des comptes. Que

cela soit présenté lors des comptes ou durant l'année, ce n'est pas défini par la loi. C'est-à-dire que c'est au libre choix de l'Exécutif. Nous avons, pour simplifier, préféré pour l'instant vous démontrer ces dépassements dans les comptes pour que cela fasse une vue d'ensemble de la situation d'une année sans découpler l'un ou l'autre sujet.

Voilà pour les quelques éléments de réponse que je peux vous donner.

Concernant la rubrique 240.3401.00, je n'ai pas bien compris votre question, M. C. Rugo, parce que l'on voit bien que ces intérêts baissent, soit par rapport au budget, soit par rapport aux comptes 2021.

Concernant la question sur la rubrique 256.3637.00, je n'ai pas sur moi le détail de ce montant qui est matériellement pas très important en termes d'écart par rapport au budget, mais je peux fournir ces éléments de manière complémentaire.

Il me manque encore une question à laquelle je n'ai pas répondu, je crois que c'est celle de M. M. Page. Est-ce que vous voulez bien me la répéter?

Page Maurice (CG-PCS). Dans le rapport de gestion, à la page 22, les gros contribuables, les revenus imposables supérieurs à CHF 140'000.- n'apparaissent pas.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je vérifierai cela pour l'édition prochaine. Probablement que l'on peut supposer que c'est "et plus" que l'on devrait rajouter. Je vérifierai cela pour vous donner quelque chose de plus cohérent avec les trois autres graphiques qui sont adjacents à celui-ci.

[Quelqu'un parle hors micro].

Ou bien alors il manque une colonne où c'est CHF 140'000.- et plus, probablement. Veuillez nous excuser pour cette erreur.

V. ENFANCE, ECOLES ET COHESION SOCIALE

a. Rapport de gestion (pages 24 à 30)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

3.1.4. Contact école – parents migrants (page 25)

3.6.1. Organisation des activités germanophones (page 29)

Parpan Mario (CG-PCS). Auch in diesem Kapitel, Schule, Kinder und gesellschaftlicher Zusammenhalt habe ich mich besonders über die Kontaktstelle Schule-Migrantenfamilien gefreut. Die Anstellung einer deutschsprachigen Mitarbeiterin, die Schulung des Personals in einfacher Sprache und die Bemühungen für die leichte Sprache auch in anderen Dienststellen sind sehr erfreulich und dürfen gerne noch weiter ausgebaut werden.

Auch die Wiedereingliederung der Verantwortung für das deutschsprachige Kulturprogramm ist zu begrüßen. Mir war nicht bewusst, dass diese Aufgabe in den vergangenen Jahren ausgegliedert war und ich möchte dringend bitten, solche Auslagerungen, wenn immer möglich zu vermeiden. Für die Zweisprachigkeit ist es von grosser Bedeutung, dass immer beide Sprachgruppen im Blick der zuständigen Dienste sind. Das ist ein entscheidender Beitrag für die Sensibilisierung aller Mitarbeitenden für das Anliegen der Zweisprachigkeit.

b. Comptes (pages 82 à 91)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

300.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 82)

309.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 83)

310.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 84)

311.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 85)

312.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 86)

320.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 87)

321.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 88)

322.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 88)

323.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 89)

325.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 89)

340.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 90)

350.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires (page 91)

Rugo Claudio (PA). Page 82, sous la rubrique 300.3010.02 "Indemnités et heures supplémentaires", il y a CHF 12'497.15 dans les comptes 2022. On avait CHF 3'039.85 dans les comptes 2021.

Page 83, pour la même chose, sous la rubrique 309.3010.02 "Indemnités et heures supplémentaires", CHF 3'000.- apparaissent. Il n'y avait rien avant. J'arrondis, je ne vais pas jusqu'aux sous rouges.

Page 84, Indemnités et heures supplémentaires, là, c'est plus conséquent, c'est CHF 27'634.-. Cela correspond presque à un 20% ou 30% de travail.

On continue sous la rubrique 311.3010.02 "Indemnités et heures supplémentaires" avec CHF 54'000.-. Là, on arrive dans les écoles, je comprends bien, il y a du boulot, des gens qui sont malades, en burnout, ils doivent aller à Marly, c'est normal. On continue sous la rubrique 312.3010.02 "Indemnités et heures supplémentaires", je pourrais continuer comme ça, il y en a beaucoup, beaucoup, beaucoup. Alors là, j'ai donné moi-même la réponse, il s'agit des écoles, mais il y a d'autres indemnités, par exemple Indemnités et heures supplémentaires avec un montant de CHF 10'000.-.

Pourriez-vous spécifier ce que sont les indemnités et qu'est-ce que les heures supplémentaires? Pourquoi ne pas les planifier dès le moment où elles sont toujours là? Pourquoi ne pas engager des gens sous contrat pour que les autres ne finissent pas en burnout? Celui qui travaille à 100%

et qui doit encore faire des heures supplémentaires, comme M. J.-M. Pellaux, et venir encore ce soir à cette assemblée, à un moment donné on tire sur la corde et c'est dangereux.

La présidente. M. C. Rugo, il vous reste 15 secondes.

Rugo Claudio (PA). Les traitements des activités extrascolaires, culturelles sont passés à CHF 493'000.-, alors que c'était CHF 448'000.-. Il y a une augmentation. Cela a été justifié en disant que l'on versait le 13^{ème} salaire alors que ce 13^{ème} salaire, cela faisait déjà dix ou vingt ans que l'on disait qu'il était inclus dans le salaire. On verse donc un 14^{ème} salaire. J'y suis favorable, j'y tiens vu que c'est une augmentation des professeurs, c'est ma cause. Cependant, c'est une cause perdue parce que ce n'est pas par là que l'on doit donner des salaires corrects à ces gens, c'est par les contrats et aussi par l'équivalence parce que ...

La présidente. M. C. Rugo, il faudrait terminer.

Rugo Claudio (PA). ... le salaire, c'est CHF 100.-. Je vous remercie.

La présidente. Merci beaucoup.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. M. C. Rugo, je ne peux évidemment pas vous donner les détails sur ces rubriques. Il est clair que les heures supplémentaires qui doivent être faites dans un Service ne sont jamais planifiables, elles sont justement extraordinaires pour des raisons d'absences, etc. Nous avons pour objectif de limiter les heures supplémentaires au maximum mais ce n'est malheureusement pas toujours possible.

Par rapport aux écoles, je devrais clarifier mais je pense que ces heures supplémentaires ne concernent pas les enseignants parce qu'ils ne sont pas engagés par la Ville. Cela concerne les employé·e·s de la Ville, donc les personnes de l'administration, éventuellement les enseignants de sports aussi. Pour les détails, je devrais aller vraiment chercher aussi les informations au Service des ressources humaines, je ne peux pas vous les donner aujourd'hui.

VI. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Rapport de gestion (pages 31 à 33)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 92 à 96)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

401.4240.17 Produit des stationnements P2 (page 93)

Krienbühl David (PLR). Ma question concerne la rubrique 401.4240.17. Est-ce que ce parking sera opérationnel dès le mois de septembre, pour la saison de hockey sur glace et de basket?

401.4240.03 Produit des parcomètres (page 93)

Rugo Claudio (PA). Sous la rubrique 401.4240.03, je pourrais dire à ma "meuf" sur son "teuf" tout neuf, comme à tous les veufs du Conseil général, que chez les "keufs" de la locale il faut faire prévaloir l'adage suivant: qui vole un œuf, vole un bœuf. Effectivement, se tromper de CHF 327'645.86, c'est les 86 centimes qui me préoccupent, je suis étonné. Je me suis posé la question: mais comment est-ce que l'on arrive à encaisser 86 centimes dans ces parcomètres? J'ai trouvé la réponse. En fait, c'est depuis qu'il y a les moyens de paiement électroniques que l'on arrive au centime près. Voilà, c'était pour cette rubrique-là, il s'agit d'une baisse de CHF 300'000.-. M. M. Page, lorsque l'on avait voté il y a quatre ans, vous aviez pris la parole il y a trois ans, vous aviez eu un présage, vous aviez dit qu'il y aurait une perte de CHF 2 millions si l'initiative passait, vous n'avez pas dit qu'il y aurait CHF 1 million de pertes si l'initiative ne passait pas.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Je réponds à la question de M. D. Krienbühl. Selon l'avancement des travaux, nous sommes confiants que le parking s'ouvrira durant le mois de septembre 2023.

VII. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

a. Rapport de gestion (pages 34 à 39)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

5.6. STEP (page 39)

Pellaux Jean-Marie (Vert.e-s). J'ai juste une petite question. En page 39, au point 5.6., deuxième paragraphe, on peut lire que l'augmentation de 15% du débit des eaux industrielles, ainsi que leur charge polluante a provoqué des incidents et a considérablement influencé le fonctionnement de la STEP. Que s'est-il passé? D'où vient cette augmentation? Quelles sont ces eaux industrielles qui ont pareillement mis en difficulté la STEP?

QR-code (page 39)

Page Maurice (CG-PCS). Au risque de passer un peu pour un casse-pied, je reviens à mes QR-codes et je m'aperçois que le QR-code est le même pour toutes les pages. C'est donc le serpent qui se mord la queue. Le QR-code envoie vers la page du Conseil communal qui renvoie encore au rapport de gestion. Le rapport de gestion tourne comme ça en rond. Faire cela comme ça, c'est complètement inutile, je m'excuse.

Rugo Claudio (PA). Je suis toujours au chapitre V. Génie civil, environnement et énergie et je donne des précisions quant aux défaillances du parking de Saint-Léonard. M. D. Krienbühl m'a volé les mots pour savoir quand est-ce que cela serait réalisé. De fait, tout de suite, la Commune a mis la faute sur la réalisation alors même que les problèmes de ce parking proviennent de l'ingénieur civil qui a mal calculé l'épaisseur de la dalle, d'où ces prolongements continus juridiques. Ce sont les mêmes prolongements que l'on a eus avec le Théâtre. On ne sait pas si l'affaire du Théâtre est déjà résolue. On n'a pas fini une affaire que l'on recommence avec une

autre et une troisième. Je ne m'étais donc pas trompé lorsque je disais qu'il fallait avoir des "i" et des "o" pour s'occuper des constructions.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Je reviens sur ces fameuses dalles du parking de la patinoire. Je peux confirmer qu'il y avait un problème de construction dans les dalles. Je ne voudrais pas aller dans les détails, M. C. Rugo. Par contre, ce n'est pas l'ingénieur de Ville qui a mal calculé, nous avons donné un mandat externe.

Concernant la question de M. J.-M. Pellaux au sujet du paragraphe cité en page 39, vous avez pu lire dans les journaux que Crema a augmenté son volume de fabrication sur son site, ce qui a fait que les eaux usées sont arrivées vers la STEP et nous avons dû contrôler ce surplus d'eaux usées qui est venu sur notre site. Il faut savoir que, oui, Crema est à Villars-sur-Glâne, mais la conduite principale descend directement vers la STEP.

b. Comptes (pages 97 à 110)

Pas d'observations.

VIII. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Rapport de gestion (page 40 à 45)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 111 à 118)

Pas d'observations.

IX. INFORMATIQUE

a. Rapport de gestion (pages 46 et 47)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 119 et 120)

Pas d'observations.

X. CULTURE

a. Rapport de gestion (pages 48 à 51)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

8.3. L'humain au centre (page 50)

Khamel Seewer Naïma (PS). A la page 50, au point 8.3., il est mentionné qu'une table ronde a été organisée en automne 2022 afin d'identifier comment favoriser l'accès à l'offre culturelle pour les personnes à revenus modestes. Quelle suite a été donnée à ces discussions?

82 Subventions (page 123 des comptes)

Rugo Claudio (PA). J'aimerais que le Conseil communal procède à un "reset" des affectations allouées à chaque association culturelle parce que, de fait, c'est un peu comme pour les routes. Quand on met CHF 300'000.- pour les routes, l'année d'après on met CHF 305'000.-, etc. C'est un peu la même chose pour tous les clubs, toutes les associations, etc. C'est un peu: on prend le chiffre de l'année d'avant et on le remet. Alors un peu, après 40 ans ... En 1983, j'ai joué au premier Belluard, il y a toujours le Belluard qui nous invite, ils sont sympathiques et tout, mais parfois il faudrait déterminer sur quoi on veut mettre l'accent.

Nous, pour que l'on puisse avoir un input ou un autre, cela avait déjà été demandé, il faudrait que l'on ait accès aux comptes de chaque association pour savoir combien ils touchent, etc.

Pour ce qui est du Jazz, par exemple, je peux en parler vu que je suis dans le domaine, ce sont les administrateurs qui touchent l'argent. Ce sont les administrateurs qui sont payés à l'année. En l'occurrence, c'est mon frère, ça va bien. Par contre, pour jouer, on doit attendre en tant que musiciens, on doit attendre cinq ans avant de proposer un projet, on doit arriver avec un disque qui nous coute déjà un bras. A ce niveau-là donc un "reset" serait bienvenu.

Il y a beaucoup d'associations qui ont leurs raisons d'être, il ne faut pas ... mais de se reposer la question parfois ... et, en plus de donner avec les chiffres les choses chiffrées.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Concernant la question relative à la table ronde, vous aurez bientôt l'occasion de voir les appels à projets qui seront lancés tout prochainement concernant "Fribourg, ville plurielle". Il s'agit ici d'une initiative en collaboration avec la Cohésion sociale et Service des sports. La communication sera donc faite, vous pourrez voir ça tout soudain.

Concernant l'analyse des recettes attribuées aux associations en matière culturelle, il faut déjà discerner deux types de soutiens. Il y a des soutiens annuels qui ont été révisés grâce à un supplément accordé par le Conseil général il y a de cela deux ou trois ans, ce qui nous a permis de mettre des critères en place. Ce n'est pas vrai qu'elles touchent la même chose puisque certains critères peuvent évoluer avec le temps. On parle, par exemple, du nombre de chanteurs de tel ou tel groupe, etc., et ces critères sont donc bien suivis. Concernant les critères pour les subventions extraordinaires, ici, la Commission culturelle s'est dotée de lignes directrices. On ne peut pas être extrêmement précis mais on a des fourchettes de montants selon les disciplines, selon qu'il s'agit de l'animation ou d'un disque, par exemple. La Commission culturelle a donc mis cet outil en place afin de pouvoir attribuer les montants selon les demandes. On a gardé une certaine souplesse parce qu'il est de plus en plus difficile de catégoriser les demandes de manière blanche ou noire. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, ce ne sont plus des amateurs ou des professionnels mais bien souvent les deux. Ce n'est plus seulement de la danse, par exemple,

mais c'est souvent de la danse ou du cinéma ou du théâtre. Cela devient donc très compliqué et on est obligés de manœuvrer avec des critères relativement ouverts. Cela dit, la question sera encore plus détaillée puisque je crois que nous sommes saisis, ou nous allons être saisis, d'un postulat qui donnera toutes les explications nécessaires.

b. Comptes (pages 121 à 123)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Commission culturelle

Rugo Claudio (PA). J'ai entendu avec intérêt ce qu'a dit M. L. Dietrich, politicien responsable de la Culture à Fribourg et des Finances, cela va de pair. Il nous a donné un exemple du quatuor de chanteurs. Je crois que lui-même est chanteur amateur. Il puise donc où il est. Comme nouvelle information que j'ai, c'est que lorsque j'ai voulu aller au niveau du Canton, quelle était ma surprise de retrouver encore une fois M. L. Dietrich à la Commission culturelle cantonale, alors qu'il a déjà beaucoup à faire à Fribourg. C'est un peu comme ça pour tout. Cela veut dire que les gens qui sont dans une Commission, etc., ils siègent aussi ailleurs. Je vous signale à nouveau que le Parti des artistes n'a aucun représentant à la Commission culturelle. Je vous informe si un de ses membres y était nommé, peut-être que je ferais moins souvent ce type d'intervention.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Je constate que ce n'est pas vraiment une question sur les comptes. Cela dit, il y a des suppositions qui restent comme ça en l'air dans la salle, je réagis donc tout de même. Je vous rappelle que nous avons un système de contrôle interne qui gère tous les potentiels conflits d'intérêts. Je vous rappelle aussi qu'au niveau cantonal, je ne suis pas du tout dans la Commission cantonale et je ne l'ai jamais été. J'ai été à la Commission culturelle de l'Agglomération. Si vous voulez voir ma liste d'intérêt, vous pouvez consulter cela sur internet.

XI. SPORTS

a. Rapport de gestion (pages 52 à 55)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 124 à 129)

Pas d'observations.

XII. AIDE SOCIALE

a. Rapport de gestion (pages 56 et 57)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

Organigramme

Rugo Claudio (PA). Dans l'organigramme figure un poste de juriste. C'est le seul juriste dans tous les Secteurs qui n'est pas affecté au Service juridique mais à l'Aide sociale. Y a-t-il tellement de problèmes? Pourriez-vous donner peut-être plus d'explications pourquoi on retrouve ce juriste ici dans l'organigramme alors que normalement il devrait être dans le Service juridique, à mon sens?

Problématique du non-recours à l'aide sociale

Page Maurice (CG-PCS). Cela complète un peu la discussion qui a déjà été faite tout à l'heure. On aurait peut-être aimé avoir dans le rapport de gestion quelque chose concernant la problématique du non-recours puisque l'on s'aperçoit effectivement que les dépenses d'Aide sociale n'augmentent pas, voire diminuent et on ne comprend pas très bien pourquoi. Peut-être que l'on aurait pu aussi aborder cette question dans le rapport de gestion.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale. M. C. Rugo, je vous rends attentif que ce n'est pas que le Service d'aide sociale qui a un-e juriste, mais également les Curatelles d'adultes. Je crois qu'il y a aussi dans d'autres Services des juristes qui sont leur directement attribués. Il s'agit évidemment des Services dans lesquels on a besoin d'examen plus spécifiques par rapport aux sujets qui sont traités. Rien de spécial pour l'Aide sociale.

Pour la question de M. M. Page, le non-recours, j'y ai déjà répondu plusieurs fois. Evidemment, c'est un sujet qui nous interroge. Je n'ai pas de réponses aujourd'hui. On va aussi attendre, comme je l'ai déjà évoqué, le rapport du Canton sur la pauvreté qui nous donnera, je l'espère, un petit peu plus d'informations. Comme vous le savez, la Ville a demandé aussi explicitement au Canton de spécifier justement un petit peu plus les détails par rapport à la Ville. Cela nous semble intéressant de disposer d'informations plus approfondies par rapport à la Ville. On va donc attendre pour l'instant ces informations mais des réflexions sont en cours aussi avec le Canton. Il y a, aujourd'hui, une base légale qui traite l'aide sociale et l'action sociale est plutôt de la compétence du Canton. Toutefois, évidemment, la Ville a également une part de responsabilité. Ces réflexions sont en cours.

b. Comptes (pages 130 et 131)

Pas d'observations.

XIII. CURATELLES D'ADULTES

a. Rapport de gestion (pages 58 à 61)

Pas d'observations.

b. Comptes (page 132)

Pas d'observations.

XIV. RESSOURCES HUMAINES

- a. Rapport de gestion (pages 62 et 63)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

QR-codes

Steiert Thierry, syndic. Je n'ai pas de remarques si ce n'est de revenir une troisième fois sur les QR-codes pour simplement vous rappeler, qu'en fait, ces QR-codes renvoient aux compléments du rapport de gestion. Ces compléments sont regroupés dans un seul fichier qui est appelé "Compléments" et qui se trouve sur la page web du Conseil communal. Ce n'est donc pas le serpent qui se mord la queue, mais ce sont bien des documents complémentaires que l'on trouve sous ces QR-codes et qui ont donc ainsi tout leur sens. On réfléchira s'il y a peut-être un moyen de rendre la chose encore plus intelligible ou lisible dans une future édition du rapport de gestion.

Mesures de lutte contre le harcèlement au travail, les discriminations et autres formes de mobbing

Rugo Claudio (PA). Plusieurs fois, j'ai posé la même question. Je n'ai toujours pas le nom de la personne responsable engagée à la suite du postulat n° 4 sur le mobbing en 2016. En 2023, sept ans après, pourrait-on avoir le nom de l'entreprise, le nom de la personne, l'adresse, etc.? Est-ce que l'on aurait droit à ces informations? Ce n'est pas la personne mobbée et c'est bien la personne qui est là pour recevoir les personnes. C'est un peu comme un médecin généraliste, j'ai le droit de savoir son nom, c'est dans le bottin, ce n'est pas un secret d'état. Je pense donc qu'après sept ans, M. le directeur des Ressources humaines sera peut-être apte à répondre à cette question.

Steiert Thierry, syndic. Ce qui importe M. C. Rugo, ce n'est pas le nom d'une personne ou d'un prestataire. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une personne engagée au sein de la dotation du personnel de la Ville de Fribourg mais de prestataires externes auxquels ont fait appel en cas de discrimination, de harcèlement ou d'agissements de ce type-là. Ce qui importe donc ce n'est pas forcément l'identité ou le nom d'une personne ou d'une entreprise mais c'est surtout le fait que l'on ait des processus qui permettent de répondre à ces agissements et de traiter ces problèmes de manière anonyme et conséquente.

- b. Comptes (page133)

Pas d'observations.

XV. SERVICE JURIDIQUE

- a. Rapport de gestion (pages 64 et 65)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Organigramme

Steiert Thierry, syndic. Je n'ai pas de remarques si ce n'est de revenir sur la remarque de M. C. Rugo de tout à l'heure. En fait, il est juste que nous avons pour principe, ce qui n'est pas forcément le cas dans toutes les collectivités publiques, de concentrer tous les juristes au sein d'un Service. Cependant, ce principe, effectivement, connaît quelques rares exceptions, notamment la juriste qui travaille au sein du Service de l'aide sociale parce que c'est une juriste qui est hautement spécialisée dans un domaine tel que l'aide sociale qui connaît une jurisprudence abondante et qui doit vraiment être une spécialiste du domaine. Toutefois, normalement nous avons tous les juristes au sein d'un même service, le Service juridique.

b. Comptes (page 134)

Pas d'observations.

XVI. AGGLOMERATION

Comptes (page 135)

Steiert Thierry, syndic. J'ai juste une petite précision à apporter au rapport de gestion, au chapitre des ressources humaines. On m'avait fait la remarque qu'il y a une formulation qui peut induire en erreur. A la page 63, on parle du transfert de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg auprès des Retraites populaires. Ceci est bien sûr faux. Si on lit la phrase telle qu'elle figure ici, on pourrait imaginer que l'on a transféré notre Caisse de prévoyance auprès des Retraites populaires vaudoises, ce qui n'est bien sûr pas le cas. Tout le monde le sait, en principe. On a transféré la gestion de l'administration de notre Caisse qui reste notre Caisse et qui n'a pas changé. C'est juste l'administrateur de la Caisse qui est parti à la retraite et nous en avons profité pour transférer cette gestion aux Retraites populaires mais il ne s'agit que de la gestion de la Caisse.

Le point ci-après donne lieu à discussion:

1500 Agglo - Administration

1500.3612.13 Frais facturés par l'Agglo

Collaud Oliver (Vert-e-s). En page 135, sous la rubrique 1500.3612.13 Frais facturés par l'Agglo, administration, au budget nous avons CHF 563'000.- arrondis et dans les comptes il y a CHF 1 million. Il n'y a aucune explication dans le message, ce qui nous a quand même un peu surpris. Y a-t-il des indications sur les raisons de ce dépassement, ce doublement entre le budget et les comptes?

Steiert Thierry, syndic. La question a été posée durant une séance de la Commission financière. Elle a été traitée et répondue par l'administration des finances de l'Agglomération. Je peux vous donner lecture intégrale ici des explications, si vous le souhaitez. Sinon, je peux le faire aussi de manière séparée. Cela dure environ quatre minutes mais je peux le faire ou je peux volontiers vous transférer, M. O. Collaud, l'intégralité des échanges d'e-mails qu'il y a eu entre la Commission financière, la responsable des finances de l'Agglomération et moi-même. M. D.

Krienbühl et M. L. Dietrich ont été mis en copie ainsi que la présidente de la Commission financière. Tout ceci a donc connu des explications qui sont éminemment techniques et dont je ne comprends pas forcément grand-chose parce que je ne suis pas un expert en finances. Cependant, je crois que c'est une réponse qui est suffisamment claire pour les personnes qui s'y intéressent.

XVII. COMPTES PAR NATURES

Comptes (pages 136 à 145)

Pas d'observations.

XVIII. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Comptes (Pages 146 à 152)

Pas d'observations.

XIX. BILAN

Comptes (pages 154 à 183)

Pas d'observations.

Le Conseil général prend ainsi acte du rapport de gestion 2022.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Pas d'observations, adopté.

Article 2

Pas d'observations, adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations, adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 59 voix contre 0 et 8 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le message du Conseil communal n° 29 du 25 avril 2023;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2022 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	303'039'893.08
Total des charges	279'039'480.63
d'où un excédent de revenus de	24'000'412.45

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 30 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Sonja Gerber

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

La présidente. Je vous propose de terminer la séance aujourd'hui et de reprendre demain à 19.30 heures. Je vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée. Il est 23.11 heures.

Fribourg, le 19 juin 2023
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Sonja GERBER



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR